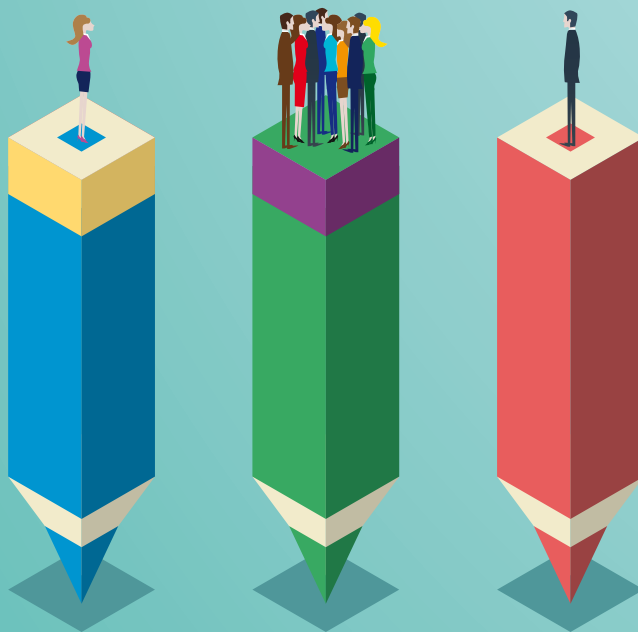


Inclure sans exclure

Les bonnes pratiques
de rédaction inclusive

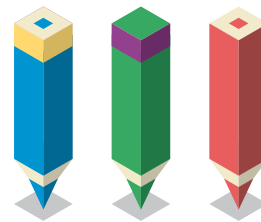


Anne Dister et Marie-Louise Moreau

Des dangers plus immédiats pour la linguistique naissent là où son utilité est entière, dans les domaines de l'identité et des normes. Les époques fascistes et totalitaires, notamment, ont largement utilisé la linguistique à leurs propres fins, en réécrivant l'histoire de la langue et de la société. Même la seconde moitié du XX^e s. a perverti de larges pans de la recherche et de l'enseignement linguistiques dans des buts idéologiques. C'est donc curieusement dans ses qualités les plus saillantes que la linguistique est la plus menacée. (Martin-Dietrich GLESSGEN, *Linguistique romane. Domaines et méthodes en linguistique française et romane*, Armand Colin, Paris, 2007, p. 31.)

Inclure sans exclure

Les bonnes pratiques de rédaction inclusive





| | |
|--------------------------------|---|
| Préface de Bernard Cerquiglini | 7 |
|--------------------------------|---|

| | |
|--------------|---|
| Introduction | 8 |
|--------------|---|



01

| | |
|-------------------------------------------|----|
| Comment fonctionne le genre en français ? | 10 |
|-------------------------------------------|----|

| | |
|------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1.1. Qu'est-ce que le genre grammatical en français ? | 12 |
| 1.2. Une même forme peut avoir plusieurs fonctions | 13 |
| 1.3. Le piège de la terminologie | 15 |
| 1.4. <i>Marqué VS non marqué</i> : une meilleure opposition terminologique ? | 17 |
| 1.5. La polysémie n'est pas une maladie | 19 |
| 1.6. Comment nous comprenons-nous alors ? | 19 |
| 1.7. Pourquoi accorde-t-on au masculin ? | 25 |
| 1.8. Une économie appréciable | 27 |
| 1.9. Des règles très tôt intégrées | 29 |
| 1.10. Une description calamiteuse | 29 |
| 1.11. Une question avant tout symbolique ? | 31 |
| 1.12. Pratiques et description des pratiques | 31 |



02

| | |
|------------------------------------------------------------------|----|
| En quoi consiste l'écriture alternative et pourquoi y recourir ? | 36 |
|------------------------------------------------------------------|----|

| | |
|------------------------------------------------------|----|
| 2.1. En quoi consistent les pratiques alternatives ? | 38 |
| 2.2. Objectifs des pratiques alternatives | 39 |



03

| | |
|---------------------------------------------------------|----|
| Les difficultés des pratiques alternatives de rédaction | 44 |
|---------------------------------------------------------|----|

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 3.1. Les doublets compromettent la lisibilité | 46 |
| 3.2. Les pratiques alternatives compliquent la rédaction | 51 |
| 3.3. Les pratiques alternatives n'assurent pas nécessairement une meilleure visibilité des femmes | 53 |
| 3.4. Les pratiques alternatives renforcent la valeur exclusive du masculin | 55 |
| 3.5. Comment les doublets sont-ils perçus ? | 57 |
| 3.6. Un certain désordre | 59 |
| 3.7. Les doublets creusent l'écart entre la langue orale et la langue écrite | 60 |
| 3.8. Les pratiques d'écriture alternative jettent le trouble dans l'apprentissage | 62 |
| 3.9. Certains logiciels n'identifient pas les formes abrégées | 63 |



04

| | |
|------------------------------------------------------------------------------|----|
| Recommandations pour une meilleure prise en compte des femmes dans la langue | 64 |
|------------------------------------------------------------------------------|----|

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 4.1. Ce qu'il FAUT FAIRE | 66 |
| - Quand vous référez uniquement à une femme ou à des femmes | 66 |
| - Quand vous ignorez le sexe de la personne à laquelle vous référez | 66 |
| - Quand vous référez à des ensembles dont chacun sait qu'ils comportent des femmes | 67 |
| - Quand vous référez à des ensembles où les hommes sont minoritaires | 67 |
| 4.2. Ce que l'on PEUT FAIRE quand on réfère à des ensembles mixtes où les femmes sont peu visibles | 69 |
| 4.3. Ce qu'il NE FAUT PAS FAIRE | 70 |
| 4.4. Et s'il fallait ne retenir que cinq conseils ? | 72 |



05

Annexe

74

Avis du Conseil de la langue française et de la politique linguistique

76



06

Références

80

6.1. Bibliographie

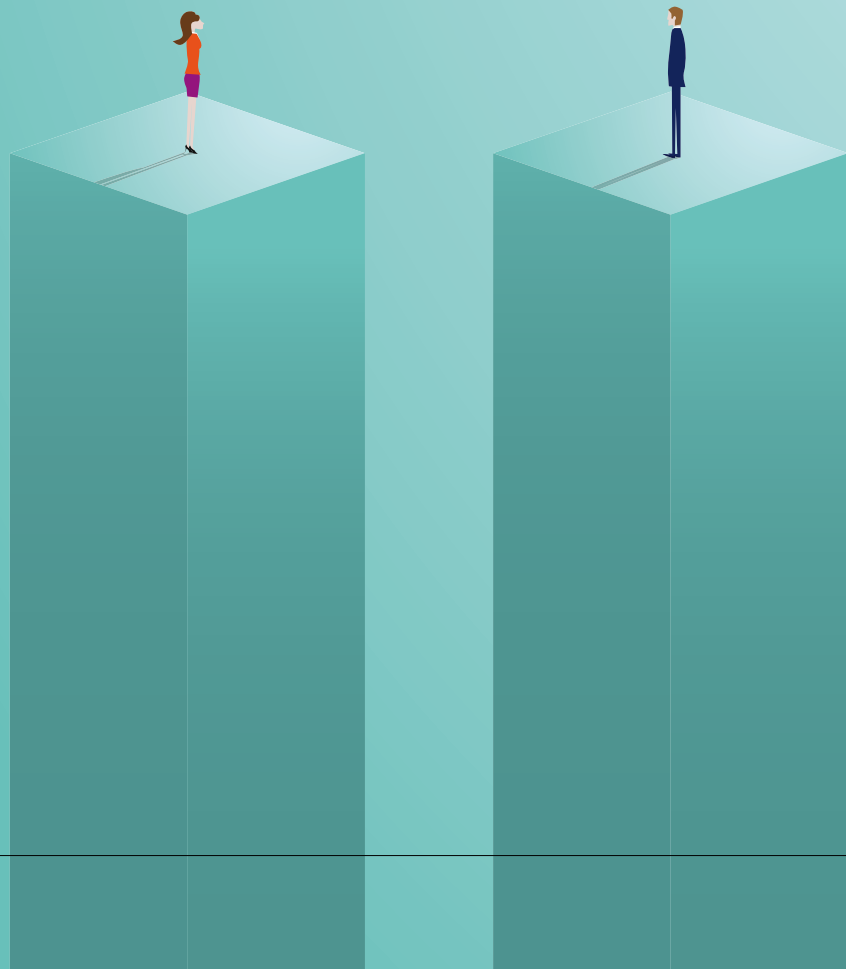
82

6.2. Sitographie

83

Les encadrés

| | |
|-------------------------------------------------|----|
| Le neutre | 14 |
| Les emplois génériques | 16 |
| Les professions exercées surtout par des femmes | 18 |
| Les mots épiciènes | 20 |
| L'accord au masculin ne hiérarchise pas | 22 |
| De quand date l'accord au masculin ? | 24 |
| La langue est économe | 26 |
| L'accord de proximité | 28 |
| La polysémie | 30 |
| Le genre est-il arbitraire ? | 34 |
| Les termes collectifs | 40 |
| Cent femmes et un chien | 47 |
| À la portée de tous ? | 48 |
| Chou vert ou vert chou ? | 50 |
| Les civilités et les noms de famille | 52 |
| Madame ou Mademoiselle ? | 54 |
| Le panier de la ménagère ? | 56 |
| La masculinisation de la langue | 67 |
| La langue française est-elle sexiste ? | 68 |
| L'Académie française aujourd'hui | 73 |



Préface

Lisez *Inclure sans exclure*.

Vous y apprendrez comment rédiger en prenant garde que les femmes et les hommes soient également présents dans votre écrit. Le sexisme est au nombre des discriminations ; il se rencontre parfois dans la langue, ou du moins dans ce qu'on en fait.

La langue française est-elle sexiste ? Vous saurez, en suivant un exposé d'une rigueur exemplaire, ce qu'est le genre grammatical, la dualité du masculin, les cas (pas si fréquents) qui requièrent que les deux genres soient affichés, la différence entre la marche de la langue et la description, parfois orientée, qu'on en donne. Vous comprendrez que la langue a son histoire et sa logique, que la meilleure intention ne saurait corrompre.

Vous saisirez, enfin, l'éminente complexité de ce que l'on nomme « la politique linguistique », c'est-à-dire les mesures publiques prises en faveur de la langue et des personnes qui l'emploient. Ces actions doivent équilibrer des exigences de progrès différentes, sinon contradictoires : la lutte contre les exclusions, l'attention portée à la lisibilité des textes, la promotion d'une maîtrise aisée de l'écriture.

Lisez *Inclure sans exclure* pour le brio, la finesse et la portée de sa démonstration. Respectant le savoir comme la cause des femmes, soucieuses d'harmoniser les progrès, observatrices engagées et lucides, Anne Dister et Marie-Louise Moreau nous offrent une incomparable leçon de science et de civisme. ●

Bernard Cerquiglini

Auteur de *Le Ministre est enceinte. Ou la grande querelle de la féminisation des noms* (Seuil)
Professeur émérite de l'Université de Paris
Recteur honoraire de l'Agence universitaire de la Francophonie
Membre de l'Académie royale de Belgique

Introduction

Depuis peu, de nouvelles pratiques linguistiques se développent. Il ne se passe pas de jour qu'on ne lise des compositions comme *abonné-e-s*, *défenseur.e.s*, *directeur/trice*, voire *agriculteurice*, ou qu'on n'entende des constructions telles que *les enseignants et les enseignantes*, *tous ceux et toutes celles*, *chacun et chacune d'entre vous*, etc. Toutes ces formulations relèvent de ce qui est appelé le *langage inclusif* ou *égalitaire* ou *non sexiste* ou *épïcène* ou encore *non discriminatoire*, défendu dans de multiples ouvrages, sur de nombreux sites et lors de différentes formations. Ces innovations sont inspirées par la préoccupation d'un traitement plus égalitaire, dans la langue, des femmes et des hommes, traitement égalitaire qui serait mal assuré par les noms masculins. Le succès de ces pratiques doit donc beaucoup au fait qu'on les associe à une valeur largement partagée par nos sociétés : l'égalité entre les femmes et les hommes.

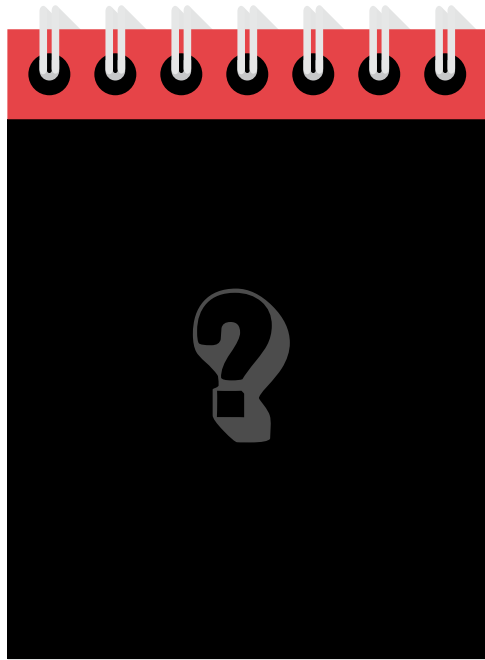
Ces ouvrages et ces sites prodiguent divers conseils qui permettent d'éviter les noms masculins. Mais les différentes propositions ne se superposent pas, elles ne sont pas équivalentes, ni toujours cohérentes avec les

principes de fonctionnement de la langue. Comme on peut facilement en juger en examinant certains écrits, l'adoption de ces innovations se solde parfois par des textes plus difficiles à lire ; chez les rédacteurs, le souci d'éviter, pour moins gêner les lecteurs, à la fois les noms masculins et les doubles formulations, complètes ou abrégées, induit clairement une complexification des tâches de rédaction. Or, depuis leur mise en place en 1993, le Conseil de la langue française et de la politique linguistique et la Direction de la langue française plaident pour une langue au service des citoyens, et s'impliquent dans des initiatives sous-tendues par l'adhésion à cet autre enjeu démocratique qu'est la lisibilité des textes.

Il faut donc dresser des priorités, trouver des compromis harmonieux, favoriser la légitime reconnaissance de la place qu'occupent les femmes et les hommes dans la société, sans parsemer l'utilisation de la langue de divers obstacles, sans sacrifier la possibilité d'une langue accessible à tous, tant pour les lectrices que les lecteurs, tant pour les rédactrices que pour les rédacteurs qui ne sont pas toujours des professionnels de l'écrit.

C'est cet objectif ambitieux que nous nous sommes fixé. Nous ne l'avons sans doute pas pleinement atteint, nous en avons conscience. Nous avons seulement l'espoir que nous aurons à tout le moins indiqué les voies par lesquelles on pourrait s'en rapprocher.

Quatre parties principales composent cette brochure. Dans la première, nous analyserons rapidement le fonctionnement linguistique des genres en français. Dans la deuxième, nous verrons en quoi consistent les nouveaux procédés d'écriture et leurs objectifs. La troisième section sera consacrée à leurs avantages et désavantages. La quatrième formulera des recommandations, qui devraient aider à pratiquer une langue vraiment inclusive, accessible, sans altérer la lisibilité des textes, et sans contrevenir au fonctionnement de la langue française. ●



01

**Comment fonctionne
le genre en français ?**

1.1. QU'EST-CE QUE LE GENRE GRAMMATICAL EN FRANÇAIS ?

Dès les premières années de leur scolarité, les enfants apprennent qu'il y a deux genres grammaticaux en français : le masculin et le féminin, et ils apprennent à ranger dans ces deux catégories les éléments de paires comme *coiffeur-coiffeuse, fermier-fermière, porc-truie, il-elle, un-une, méchant-méchante*, etc.

Quels sont les critères qui fondent la distinction ? Certaines personnes pensent – un peu vite – qu'elle rejoint la distinction mâle-femelle. La situation est cependant plus complexe, même quand on considère uniquement les noms qui renvoient à des personnes, noms sur lesquels nous centrerons notre propos dans les pages de cette brochure.

Pour bien traiter la question, il importe de distinguer deux situations : on désigne un individu ou un ensemble d'individus du même sexe ; on renvoie à des ensembles composés d'hommes et de femmes.

Quand on désigne un ou des individus de même sexe, le critère sexuel est d'application : on a des noms masculins pour les mâles (*coiffeur, garçon, homme, père...*), des féminins pour les femelles (*coiffeuse, fille, femme,*

mère...). Il n'y a, à cette régularité, qu'une poignée d'exceptions : *estafette, sentinelle, vigie...* ; *laideron...* Il faut compter aussi comme des exceptions à ce principe des formes telles que *Madame le Recteur ; Jeanne X, député européen ; Marie X, le juge chargé d'instruire le dossier...* Ces masculins pour désigner des femmes, fréquents au 20^e siècle, sont peu respectueux de l'identité féminine et empêchent de voir quelle place occupent les femmes dans la société, en particulier dans le monde du travail. C'est pourquoi les organes en charge de la politique linguistique dans tous les pays de la francophonie du Nord, notamment dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, ont désapprouvé ces emplois et encouragé l'usage systématique de mots au féminin. À l'heure actuelle, pour renvoyer à des femmes, ces féminins sont très largement majoritaires, même les nouvelles formes (*cheffe, chemi-note, professeure...*), qui reconquièrent le terrain qu'avait pris le masculin.

Quand on désigne des ensembles composés d'hommes et de femmes, on recourt à des étiquettes « masculines », qui ne sont donc plus associées à la valeur « mâle » : *Une école pour enfants handicapés ; les passagers du vol pour Bamako ; les habitants du quartier ; mes voisins...* Le mécanisme linguistique alors en œuvre mérite d'être expliqué.

1.2. UNE MÊME FORME PEUT AVOIR PLUSIEURS FONCTIONS

Faisons un détour. Il nous sera utile pour bien comprendre comment fonctionne le genre en français. Commençons par considérer le contraste entre singulier et pluriel. Quelles fonctions remplissent les formes de ces deux catégories ? On emploie le singulier pour désigner une seule personne, le pluriel pour plusieurs. Toutefois, quand on dit *Le chat était vénéré dans l'ancienne Égypte*, on ne renvoie pas à un seul chat, mais à l'ensemble des chats. Les formes au singulier ont donc aussi pour fonction de renvoyer à une pluralité. L'inverse n'est pas vrai : le pluriel *les chats* ne peut pas se rapporter à un chat particulier.

Autre exemple, dans le domaine des temps du verbe. Les verbes au temps présent sont utilisés quand il est question de situations ou d'évènements du présent (*Elle est malade aujourd'hui*). Mais on les rencontre aussi pour des situations ou des évènements passés (*Marie Curie est lauréate du Prix Nobel en 1903*), ou futurs (*Lundi prochain, elle est de garde*). Ici aussi, on a une asymétrie : si les formes du présent fonctionnent parfois quand on renvoie au passé ou au futur, les formes du futur ou du passé (passé composé,

imparfait...) ne renvoient jamais au présent, sauf dans des utilisations très limitées (p. ex., *On disait que tu étais le papa et moi la maman*).

Revenons au contraste entre masculin et féminin. Dans ce cas aussi, on a une asymétrie : les formes masculines sont utilisées pour désigner des mâles (*Les Anglais se rasant la barbe tous les matins*), mais, parfois, pas uniquement des mâles (*Les Anglais aiment l'Italie*) ; en revanche, on n'a pas la possibilité de nommer des ensembles mixtes avec des formes féminines : celles-ci, dans le fonctionnement des noms humains, sont spécialisées dans la désignation de femmes seulement (dans *Les Anglaises aiment l'Italie*, on ne réfère qu'aux femmes). Le genre qui exclut, c'est le féminin.

On verra plus loin, [en 1.6](#), comment on procède pour l'interprétation des formes masculines.

Le neutre



Pour savoir combien de genres une langue comporte, il faut regarder combien de formes grammaticales différentes elle distingue, notamment dans les articles, les pronoms, les déclinaisons, les accords. En allemand, par exemple, l'article et l'adjectif prennent des formes différentes selon le genre du nom : *ein schöner Mann* (« un bel homme »), *eine schöne Frau* (« une belle femme »), *ein schönes Haus* (« une belle maison »).

Le français ne connaît pas le genre grammatical neutre. Il possède seulement deux genres : le masculin et le féminin. Tous les noms, qu'ils réfèrent à des humains, à des animaux, à des objets, des concepts, des sentiments, etc., sont soit au masculin (*le père, le lion, le tabouret, le climat, le peuple, le pardon...*), soit au féminin (*la sœur, la souris, la fourchette, la solidarité, la société, la préférence...*). Pour les noms épiciques (cf. bulle « Les mots épiciques », p. 20), c'est le contexte de la phrase ou la situation qui indique si le nom est masculin ou féminin (*le vieux dentiste, la chauffagiste enceinte*).

Le français recourt par ailleurs au masculin pour certains accords grammaticaux qui, en latin, étaient assurés par le neutre. *Errare humanum est*, avec un attribut neutre en latin, correspond à *Se tromper est humain*, avec un attribut masculin en français.

1.3. LE PIÈGE DE LA TERMINOLOGIE

Les noms au « singulier » ne renvoient donc pas toujours à un seul individu ; les verbes au « présent » sont aussi utilisés pour référer à des actions ou des états passés ou futurs ; le « masculin » ne sert pas que pour les mâles, etc. Il y a donc un certain abus terminologique à utiliser, pour des formes, des étiquettes (« singulier », « présent », « masculin », etc.) relatives à seulement une de leurs valeurs. Ces étiquettes sont cependant bien implantées dans nos cultures. L'important, c'est de ne pas se laisser piéger par elles.

Les étiquettes « masculin » et « féminin » sont particulièrement déconnectées de leur association avec les sexes quand on sort du domaine des dénominations de personnes. Par exemple, les noms qui désignent des objets se répartissent en deux catégories grammaticales, alors qu'ils ne sont pas sexués. Leur répartition dans ces catégories est arbitraire : il n'y a pas de raison qui explique pourquoi *bosquet, camion, cercle*, etc. sont des mots « masculins », alors que *forêt, voiture, sphère*, etc., sont des « féminins ». Si certaines espèces animales sont désignées par des noms différents selon le sexe (*cerf-biche, sanglier-laie, coq-poule...*), la répartition des noms qui se rapportent à

d'autres espèces est, elle aussi, arbitraire : il y a des mâles et des femelles parmi les mouches (F), les moustiques (M), les crapauds (M), les grenouilles (F), les limaces (F), les escargots (M), et même parmi les faons (M), les chatons (M), les poussins (M), etc. ([Voir aussi la bulle « Le genre est-il arbitraire ? »](#), p. 34.)

En outre, la forme du « masculin » est aussi de mise dans divers emplois où la question de l'appartenance sexuelle ne se pose pas : *Il pleut* ; *Il est important de* ; *C'est génial* ; *Elle le dit toujours* ; *Vingt-et-un plus dix égale trente-et-un* ; *Le plus grave, c'est que...* ; *Qu'il ne vienne pas est ennuyeux* ; *Nous avons marché*, etc. Dans beaucoup de ces cas, le « masculin » a été utilisé là où le latin recourait au neutre, disparu suite à un changement phonétique qui a fait s'effacer la fin des mots, fin des mots qui permettait de différencier entre eux ces deux genres.

Les emplois génériques



Le terme *générique* est employé dans des sens très différents.

- a) Considérons les exemples suivants, et voyons si le nom *chat* est doté de la même valeur.

Le chat est un mammifère.

Les chattes sont généralement affectueuses.

Le chat est sur le mur.

Mes chattes n'ont pas faim ce soir.

Dans les deux premières phrases, *chat* et *chattes* renvoient à l'ensemble des individus des catégories désignées, à tous les chats dans le premier cas, à toutes les chattes dans le second. Les linguistes parlent généralement en ce cas d'emploi *générique*. Dans les deux dernières phrases, *chat* et *chattes* désignent des individus particuliers. Il est question alors d'emploi *spécifique*. Cette distinction est tout à fait indépendante de la question des genres grammaticaux : il y a des masculins et des féminins génériques, et des masculins et des féminins spécifiques, au singulier et au pluriel.

- b) Ces dernières années, on a assisté à une extension du terme. Le mot *générique* est employé pour des formes dont le genre n'est pas apparent, comme *parlementaire* (nous parlerons quant à nous de mot épïcène – voir la bulle « Les mots épïcènes », p. 20).
- c) Une semblable extension de sens fait dire aussi que le masculin a une valeur générique dans *les voyageurs du train*, parce que le masculin englobe les voyageurs et les voyageuses, et qu'il n'est pas générique dans *Les maçons se rasent la barbe*, parce que le nom ne renvoie qu'à des hommes, sans inclure de femmes. Nous parlerons plutôt d'emploi inclusif ou exclusif, de masculin à valeur inclusive ou exclusive.

1.4. MARQUÉ VS NON MARQUÉ : UNE MEILLEURE OPPOSITION TERMINOLOGIQUE ?

Qu'est-ce qui caractérise les formes du singulier et celles du pluriel à l'écrit ? C'est que les secondes comportent une marque absente des premières : un *-s* ou un *-x* final. Les linguistes disent que le pluriel est marqué, et le singulier non marqué. En quoi les formes du futur ou du passé se distinguent-elles de celles du présent ? C'est qu'elles intègrent une marque qu'on ne retrouve pas au présent : comparez *nous calculerons*, *nous calculions* et *nous calculons*, par exemple. Le présent sera dit *non marqué*, le futur et le passé seront dits *marqués* (par *-er-* ou *-i-*). Qu'est-ce qui distingue le plus souvent les formes masculines et les féminines ? C'est que ces dernières sont pourvues à l'écrit d'une marque systématique, d'un *-e* final (*bleue*, *puérite...*), qui ne se trouve généralement pas au masculin (*bleu*, *puérite...*). Certains linguistes préfèrent d'ailleurs recourir à *non marqué* plutôt qu'à *masculin*, à *marqué* plutôt qu'à *féminin*¹.

Or, c'est une propriété générale du français et des langues en général : les termes non marqués recouvrent parfois, en tout ou en partie, les emplois où les termes marqués se sont spécialisés (cf. 1.2. pour les utilisations du présent). Les linguistes parlent alors de neutralisation de l'opposition. Le mécanisme mis en œuvre dans le masculin de *Les voyageurs sont priés de...* s'inscrit donc dans un principe général du fonctionnement des langues : dans la désignation d'ensembles mixtes, les formes masculines comme *voyageurs* rompent leur association avec la valeur de « mâle », pour renvoyer tant à des femmes qu'à des hommes.

1/ On pourrait tout aussi bien parler de genre sans marque et de genre avec marque ; ou de genre UN et de genre UNE.

Les professions exercées surtout par des femmes



Dans certains secteurs d'activités, les hommes sont notoirement minoritaires. On a ainsi beaucoup plus de caissières que de caissiers, d'infirmières que d'infirmiers, d'institutrices que d'instituteurs, de puéricultrices que de puériculteurs, etc.

On a vu que le genre masculin pouvait être inclusif (il peut faire référence à des ensembles mixtes, composés d'hommes et de femmes), alors que le genre féminin était quant à lui toujours exclusif (le féminin ne peut renvoyer qu'à des femmes) ; mais on a également montré que l'interprétation était aussi liée étroitement à la représentation que vous avons de la catégorie socio-professionnelle envisagée (cf. 1.6).

Le cas des professions exercées minoritairement par des hommes n'échappe pas à cette interprétation orientée par nos connaissances du monde. Ainsi, le masculin *puériculteurs*, s'il peut désigner des ensembles mixtes, sera sans doute, de manière privilégiée, interprété comme renvoyant à des hommes (c'est l'interprétation exclusive qu'on peut donner au masculin).

En effet, habitués que nous sommes à coupler *puéricultrices* avec des femmes, nous aurons tendance à traiter *puériculteurs* comme désignant nécessairement d'autres personnes que celles-ci. La meilleure formule, en ce cas, comme pour *accueillant d'enfant*, *infirmier...*, consiste à dédoubler la dénomination : *les puéricultrices et les puériculteurs*.

1.5. LA POLYSÉMIE N'EST PAS UNE MALADIE

La polysémie, c'est-à-dire la possibilité pour un mot d'avoir plusieurs sens, n'est pas une maladie des langues. Bien au contraire. Certains spécialistes y voient même une propriété fondamentale des langues humaines. Les usagers modifient la signification des mots de proche en proche, tout en conservant la valeur initiale (*café* - « boisson »), puis « lieu où on consomme cette boisson » ; ou bien ils procèdent par analogie (pensez à la souris, au bureau ou au menu de l'ordinateur, aux phares ou aux bougies des voitures...), etc. Il en résulte qu'une partie importante de notre vocabulaire est dotée de plusieurs significations. Dans un dictionnaire usuel, combien de mots ne sont associés qu'à un seul sens ?

Le fait qu'une forme, appelée « masculin », fonctionne avec deux valeurs, l'une « mâle » (*Les Anglais se rasent la barbe tous les matins*) et l'autre « mixte » (*Les Anglais aiment l'Italie*), ne doit donc pas être considéré comme nécessairement problématique.

1.6. COMMENT NOUS COMPRENNONS-NOUS ALORS ?

Si un même mot a plusieurs significations n'est-ce pas une entrave à la communication ? Il est vrai que, parfois, la conversation peut s'embrouiller quelques brefs instants. « Ah ! C'est de la glace de la salle de bain que tu parles, pas de celle qui est dans le surgélateur ! » On ne voit cependant nulle part que ces malentendus perdurent très longtemps. Nous ne parlons en effet pas avec des mots isolés, hors d'un contexte linguistique et d'un contexte situationnel, ni surtout, en ignorant ce que sont les êtres ou les choses évoqués, leurs caractéristiques, leurs relations, etc. Nos connaissances extra-linguistiques nous disent ce qui est possible ou impossible, probable ou improbable, vraisemblable ou invraisemblable, et nous ajustons notre compréhension en fonction de cela. Si je dis « Avec ces chaussures, j'ai toujours des ampoules aux pieds », personne ne s'interroge sur le nombre de watts des ampoules, parce que chacun sait que les ampoules électriques ne poussent pas sur les pieds, et l'association d'*ampoules* avec *chaussures* guide d'ailleurs l'interprétation. De même si au rayon des radios, le vendeur dit « Il suffit d'appuyer sur le bouton », personne n'imagine que les appareils auraient pu faire une poussée d'acné. Notre expérience et la situation aident à sélectionner la valeur adéquate du mot *bouton*.

Les mots épïcènes



On dit qu'un mot est épïcène quand il a la même forme au masculin et au féminin. Ainsi, *élève, dentiste, ministre, psychologue...* sont des noms épïcènes ; *belge, magnifique, raisonnable...* des adjectifs épïcènes ; *mes, notre, des, l'...* des déterminants épïcènes. Parfois, ce sont les accompagnateurs du mot (déterminants, adjectifs ou participes) qui nous indiquent explicitement son genre : *les pensionnaires sont soucieuses ; un philosophe étranger ; le nouveau concierge ; une anesthésiste expérimentée*. Parfois, c'est le contexte extra-linguistique qui permet de déterminer le genre du groupe nominal.

Les mots épïcènes s'opposent aux mots dont le genre est fixe, que ceux-ci varient dans leur forme ou non : *une girafe, un escargot, une casserole, un poêlon, une menuisère et un menuisier, un acteur et une actrice, grand et grande, nouveau et nouvelle...*

On ne dira donc pas que dans *le personnel* ou *la population*, on a des termes épïcènes. Même s'ils peuvent servir à désigner des ensembles mixtes, composés d'hommes et de femmes, *personnel* est de genre grammatical masculin, et *population* est un mot féminin.

Dire que des formulations alternatives comme *tout-e étudiant-e* ou *les fermiers et les fermières* relèvent d'un langage épïcène est également un abus de terminologie.

(Voir aussi la bulle « Les termes collectifs », p. 40.)

Revenons au masculin. Comment déterminons-nous quand les formes au masculin sont utilisées pour des hommes seulement, et quand pour des groupes incluant des hommes et des femmes ? Nous ne procédons pas autrement : nous nous servons de notre représentation des catégories et de la place qu'y tiennent les femmes, en nous appuyant sur le contexte et la situation pour sélectionner la valeur adéquate.

Observons les trois phrases suivantes :

L'espérance de vie des Québécoises est plus grande que celle des Québécois.

Les instituteurs maternels sont beaucoup moins nombreux que leurs homologues féminines.

Jusqu'en 1997, le service militaire était obligatoire pour tous les Français, alors qu'il se faisait sous forme de volontariat pour les femmes.

Dans les trois exemples cités, même si l'on n'a pas de connaissance de la situation sociale, le contexte de la phrase est explicite : *les Québécois, les instituteurs et les Français* ne peuvent renvoyer qu'à des individus hommes, parce qu'il est question aussi de Québécoises, d'homologues féminines et de femmes.

Lisons les phrases suivantes et essayons de déterminer s'il est très vraisemblable ou peu vraisemblable qu'on y parle de femmes :

J'ai rendez-vous avec des chauffagistes.

Les capitaines sont responsables du navire.

Les sidéurgistes sont en colère.

La sécurité publique a un cout pour les contribuables.

Les jeunes manifestent pour le climat.

Les stagiaires suisses sont déjà dans leur chambre.

On a engagé trois secrétaires.

La réforme de la loi inquiète les logopèdes.

Les garde-malades ont des horaires difficiles.

Nous associerons préférentiellement les noms soulignés à des hommes dans les trois premières phrases ; nous voyons aussi bien des femmes que des hommes dans le bloc du milieu ; et nous lisons sans doute les noms soulignés dans le dernier bloc comme davantage relatifs à des femmes. Pourtant, nous ne disposons d'aucun indice linguistique ni situationnel qui nous informe sur le genre de ces noms. Il s'agit de termes épïcènes (voir la bulle « Les mots épïcènes », p. 20), utilisables pour parler des deux sexes.

L'accord au masculin ne hiérarchise pas



Quand on écrit *Sa sœur et son frère sont malheureux*, avec un accord de *malheureux* au masculin, on privilégie certes un genre grammatical, celui des mots qui, par ailleurs, désignent les hommes et non les femmes. Mais cela ne veut pas dire que l'accord exprime une supériorité des uns sur les autres.

Le masculin est aussi le genre des mots *dictionnaire*, *crapaud*, *couteau* et *hasard*. Quand on lit *Le dictionnaire et la grammaire sont trop vieux* ; *Le hibou et la chouette nés cette année* ; *La fourchette et le couteau que j'ai déposés sur la table* ; *Le hasard et la nécessité sont liés*, doit-on déduire de l'accord au masculin qu'il exprime une relation de pouvoir dans les couples de mots *dictionnaire* et *grammaire*, *hibou* et *chouette*, *fourchette* et *couteau*, *hasard* et *nécessité* ?

Voir un rapport de force entre les genres grammaticaux revient à sur-interpréter les concepts grammaticaux, dans une perspective anthropomorphique.

Sur quoi alors repose la manière dont nous les comprenons ? Sur la connaissance que nous avons de la proportion des uns et des autres dans ces catégories socio-professionnelles : nous savons que les chauffagistes, les capitaines de navire et les sidérurgistes se recrutent exclusivement ou essentiellement parmi les hommes ; les secrétaires, les logopèdes et les garde-malades parmi les femmes ; nous savons aussi qu'il y a autant de femmes parmi les contribuables, et les jeunes qui manifestent pour le climat, et qu'il y a autant de chances qu'il y ait des hommes que des femmes parmi les stagiaires suisses.

Il en va de même avec des noms qui ont une forme masculine :

Ces électriciens ont suivi une formation spécialisée.

Les bouchers ne sont plus assez nombreux.

Les balayeurs de rue se sentent peu considérés.

Les passagers du vol pour New York sont invités à embarquer.

Les habitants du quartier se sont mobilisés.

Beaucoup de commerçants sont tombés en faillite.

Nous interprétons sans doute les noms soulignés comme relatifs à des hommes dans les trois premiers cas. Pourquoi ? Parce que nous savons

que les professions d'électriciens, de bouchers et de balayeurs de rue sont exercées très majoritairement par des hommes. En revanche, nous savons aussi qu'à bord d'un avion, on compte des hommes et des femmes, de même que parmi les habitants d'un quartier ou les commerçants. C'est pourquoi nous comprenons que les trois dernières phrases évoquent aussi bien l'un que l'autre sexe.

Le genre grammatical masculin n'est donc pas le facteur déterminant pour l'interprétation. Les formes masculines sont susceptibles d'une interprétation exclusive (comme dans les trois premières phrases) ou inclusive (comme dans les trois dernières). La seule possibilité que l'interprétation ne peut pas exploiter ici, c'est que les catégories dénommées comprennent uniquement des femmes (parce qu'alors, on emploie le féminin : *les habitantes*, *les commerçantes*...).

Si on veut que *électriciens*, *bouchers* ou *balayeurs* soient compris comme s'appliquant aussi à des femmes, il faudra sans doute être explicite, pour que ne s'enclenche pas l'interprétation exclusive, dictée par ce que nous connaissons de ces professions : « Notre établissement forme des pilotes, tant hommes que femmes », « Notre entreprise se dispose à engager des ingénieurs et des ingénieures », « Le ou la capitaine du bateau qui sera sélectionné à l'issue des épreuves... », etc. Nous y reviendrons dans la 4^e section.

De quand date l'accord au masculin ?



Comment accorder les adjectifs ou les participes avec des noms de genres différents ? Une idée fausse circule dans des ouvrages, des articles, des conférences, sur des sites... Elle prétend que l'accord au masculin aurait été imposé par des grammairiens machistes, au 17^e siècle.

Idée fausse pour au moins deux raisons.

La première, c'est que cet accord est déjà majoritaire dans les textes français des 15^e et 16^e siècles, il est nettement plus fréquent que l'accord de proximité, bien avant que paraissent les premières grammaires du français, à partir de 1530. Cet avantage se marque surtout quand l'adjectif ou le participe sont employés avec *être* (*Mon père et ma mère sont contents*), plus qu'à l'intérieur du groupe nominal (*les fils et les filles issus de ce mariage*), où il est cependant majoritaire aussi. Les grammairiens n'ont fait que décrire les usages les plus fréquents à leur époque.

La deuxième raison, c'est que les grammairiens étaient bien moins catégoriques qu'on ne le donne à entendre. Ils distinguaient deux cas : dans les emplois avec *être*, ils conseillaient l'accord au masculin ; dans le groupe nominal, ils ne s'autorisaient pas à trancher, et beaucoup exprimaient leur embarras. On est donc bien loin d'une norme inventée et autoritairement imposée, au mépris des pratiques effectives des usagers (Moreau 2019).

1.7. POURQUOI ACCORDE-T-ON AU MASCULIN ?

Dans des phrases comme *Pierre et Élisabeth sont joyeux*, l'adjectif s'accorde au masculin, en français, comme en italien et en espagnol. Il en est ainsi également pour les pronoms qui se rapportent à des noms de genres différents : *J'ai rencontré Madame et Monsieur X. Ils m'ont dit que...* Cela découle très logiquement de la possibilité pour le masculin d'avoir une valeur inclusive, d'être utilisé pour des ensembles englobant des hommes et des femmes (cf. ci-dessus).

Cette pratique, en parfaite cohérence avec le système, ne reflète pas plus une hiérarchie ou un rapport de force entre les mots et leur genre, que d'autres pratiques analogues. Ainsi, dans la phrase *Le président et moi, nous irons à la conférence*, le verbe est conjugué à la première personne du pluriel. Mais cela ne veut pas dire qu'on considère comme moins importante la personne à laquelle renvoie *le président* (la 3^e personne) que celle désignée par *moi* ; de même, dans *Toi et ta sœur, vous aurez des bonbons*, le verbe est à la deuxième personne du pluriel, sans qu'on induise que *toi* est plus important que *ta sœur*. De même, pour revenir au genre, dans *Les fauteuils et les chaises sont verts*, l'accord se fait au masculin, sans que cela traduise une prédominance des fauteuils sur les chaises. C'est

seulement dans une lecture idéologique de la grammaire qu'on peut concevoir le contraire. Notez-le : nous avons écrit « l'accord se fait au masculin », et non « le masculin l'emporte sur le féminin » (cf. 1.10).

La langue est économe



La pratique du langage n'est pas une opération énergétiquement neutre. Ainsi, quand nous parlons, notre activité consomme de l'énergie respiratoire et musculaire, elle sollicite la mémoire linguistique et mobilise des processus cognitifs plus ou moins complexes. Quand nous sommes auditeurs, nous devons également déployer toute une activité mentale pour décoder les sons que nous entendons, déterminer quelle signification ils véhiculent, quels objectifs les locuteurs poursuivent, etc. De même, *mutatis mutandi*, quand nous écrivons ou que nous lisons.

Il n'est donc pas étonnant que les humains aient déployé divers procédés qui permettent, à eux et à leurs interlocuteurs, de s'économiser dans l'activité linguistique. L'« invention » la plus remarquable de ce point de vue est certainement celle des pronoms. Il n'est pas nécessaire de se livrer à de longues analyses pour estimer en effet que (b) est plus économique que (a).

- (a) Marie a vu le chat. Le chat s'est rapproché de Marie et Marie a caressé le chat.
- (b) Marie a vu le chat. Il s'est rapproché d'elle et elle l'a caressé.

Dans la même optique, quand ils veulent se conformer aux normes d'une bonne communication (mais certains y réussissent mieux que d'autres), les individus évitent de soumettre à leurs interlocuteurs des informations non pertinentes ou peu pertinentes pour le propos, choisissent des stratégies simples, rentables, économiques, pour ne pas se répéter et limiter la redondance de leurs productions.

C'est également au principe d'économie linguistique qu'il faut rattacher le fait qu'en français, le masculin pluriel puisse désigner non seulement des individus mâles, mais aussi des ensembles mixtes. Et cela depuis la naissance du français. Dire *les voyageurs* pour renvoyer à l'ensemble des personnes qui voyagent, c'est en effet plus simple, plus économique, que le doublet *les voyageurs et les voyageuses*. Quand on décline systématiquement les mots au masculin et au féminin pour les ensembles mixtes, on remet constamment à l'esprit la différenciation sexuelle dans l'espèce humaine — et ce n'est pas utile pour tous les propos —, avec une redondance qui nuit à une communication claire.

C'est aussi par économie que l'accord pour les mots coordonnés se fait au pluriel et au masculin : *Le soleil et la lune sont présents en ce moment dans le ciel.* (Voir 1.7.)

1.8. UNE ÉCONOMIE APPRÉCIABLE

Quand nous utilisons la langue, nous sommes fréquemment à la recherche de moyens qui épargnent notre énergie : nous abrégeons les mots (*mathématiques* devient *maths*, *cinématographe* est raccourci en *cinéma*, puis en *ciné...*), nous utilisons des sigles et des acronymes... Quand nous prenons des notes, ou envoyons des textos, nous recourons à toute une panoplie d'abréviations. Certains de ces moyens sont inscrits dans le fonctionnement basique de la langue. Il en va ainsi des pronoms, par exemple : plutôt que de dire ou écrire *Jules a téléphoné au boucher et Jules a passé une commande au boucher*, nous recourons à des pronoms : *Jules a téléphoné au boucher et il lui a passé une commande.*

La possibilité pour le masculin de se rapporter à des hommes et à des femmes permet également une économie appréciable dans la pratique langagière. Plutôt que d'écrire *Les enseignants italiens et les enseignantes italiennes sont arrivés*, comme on est dans les conditions pour que le masculin puisse être interprété comme renvoyant à un ensemble mixte (tout le monde sait que parmi les enseignants, il y a des femmes et des hommes, cf. 1.6), on peut emprunter le raccourci *Les enseignants italiens sont arrivés*. La langue épargne ainsi des répétitions, et évite une redondance difficile à gérer, tant pour les personnes qui écrivent ou parlent que pour leurs lecteurs ou leurs auditeurs (voir aussi la bulle « La langue est économe », p. 26).

L'accord de proximité



Quand ils se rapportent à des noms de genre différent, nous accordons les adjectifs et participes au masculin, quel que soit l'ordre des noms.

- a) *Sa sœur et son frère sont ambitieux.*
- b) *Son frère et sa sœur sont ambitieux.*

L'accord de proximité, dit aussi de voisinage, prend en compte le genre du nom le plus proche :

- c) *Sa sœur et son frère sont ambitieux.*
- d) *Son frère et sa sœur sont ambitieuses.*

Cet accord, que certains voudraient rétablir parce qu'il était fréquent en ancien français, a été concurrencé par l'accord au masculin, qui devient majoritaire dès le milieu du 14^e siècle, en moyen français, et ce bien avant les premières grammaires du français. Les premières qui traitent de cette question, au 17^e, retiennent l'usage le plus fréquent, l'accord au masculin, au moins pour les emplois avec *être*.

1.9. DES RÈGLES TRÈS TÔT INTÉGRÉES

Ce sont là en effet des règles que les enfants intègrent très tôt, à l'oral, bien avant d'avoir des cours de grammaire. Ils ne disent pas *Papa et maman sont amoureuses. Elles se tiennent toujours par la main*. Ils disent *Papa et maman sont amoureux. Ils se tiennent toujours par la main*². Cet apprentissage se met en place en dehors du cadre scolaire. C'est en effet une pratique sociale, qui ne doit rien aux grammairiens, mais à un processus de socialisation : les enfants adoptent les habitudes de langage de leur entourage, celui-ci s'est conformé aux pratiques de son propre entourage, etc. On peut remonter ainsi jusqu'au 15^e siècle, au plus tard, quand cette règle, qui existe en latin et en ancien français, devient majoritaire, avant qu'il n'existe des grammaires et des grammairiens du français. Les jeunes enfants accordent ainsi, comme ils apprennent à mettre l'article devant le nom, l'auxiliaire devant le verbe, etc., sans avoir seulement entendu parler d'article, de nom, d'auxiliaire, de verbe... ni de masculin et de féminin.

1.10. UNE DESCRIPTION CALAMITEUSE

Pour décrire ces règles, il est possible d'utiliser différentes formulations : « La forme utilisée pour le masculin sert aussi pour les groupes mixtes », « Le masculin perd dans ces cas sa valeur de 'mâle' et prend une valeur de 'neutre' », « Le masculin est ici neutralisé », etc. Toutes ces possibilités de description ne sont cependant pas équivalentes. La dernière en particulier autorise bien des dérapages interprétatifs. Certains grammairiens du 17^e ont utilisé une autre formule particulièrement malencontreuse, où il est question d'un genre qui l'« emporte » sur l'autre. Il s'agit d'une mauvaise formulation de la règle. D'abord parce qu'on n'y donne pas à entendre que la forme du masculin a deux valeurs, une qui inclut et une qui exclut (cf. 1.4-1.6). Ensuite, parce qu'elle hiérarchise des formes linguistiques. Parce que, enfin et surtout, elle tente de justifier le mécanisme mis en œuvre par des considérations d'ordre socioculturel. Cette formule devrait tomber résolument dans les oubliettes. Plus aucun parent, plus aucun enseignant, plus aucun manuel, plus aucune grammaire ne devrait l'employer : elle flatte des stéréotypes sexuels encore trop vivants, elle contribue à les maintenir et à les renforcer.

2/ Comme les marques du pluriel sont en ce cas absentes de l'oral, on ne peut toutefois pas savoir comment les enfants gèrent l'accord en nombre.

La polysémie



Dans toutes les langues du monde, la plupart des mots ont plusieurs sens. C'est un principe d'économie du langage (cf. la bulle « L'économie du langage », p. 26). Le mot *blaireau* peut désigner un animal, un objet pour le rasage ou encore un personnage un peu bouffon ; un *avocat* se rencontre au tribunal ou au rayon des fruits exotiques. Les exemples se trouvent par milliers dans toutes les langues.

Cette organisation normale du système linguistique ne doit pas être un frein à l'utilisation de formes au féminin pour désigner des femmes : *une cafetière* renvoie à un objet et à une femme ? *Une cuisinière* et *une lingère* aussi, et cela n'a jamais gêné personne ! *Ambassadrice* est depuis longtemps le titre réservé à la femme de l'ambassadeur, et employer le mot pour désigner la diplomate serait source de nombreux malentendus ? En contexte, il est peu vraisemblable que la polysémie génère des équivoques.

Cet argument de la polysémie de certains noms de profession, titre, grade et fonction, avancé par les opposants, ne tient donc guère la route quand on regarde le fonctionnement de la langue. Et puis, c'est oublier tous les noms au masculin qui eux aussi désignent à la fois des personnes et des objets, et pour lesquels on n'a guère de problèmes : *conservateur, diffuseur, distributeur, éditeur, espion, finisseur, gestionnaire, graveur, greffier, lanceur, lapidaire, légumier, membre, mixeur, modérateur, moniteur, mouchard, navigateur, nettoyeur, opérateur, organisateur, patrouilleur, pilote, rapporteur, valet...*

1.11. UNE QUESTION AVANT TOUT SYMBOLIQUE ?

La question qui est posée n'est peut-être pas toujours « Le genre masculin exclut-il ou non les femmes ? », mais « Les hommes et les femmes sont-ils traités de la même manière par la langue ? ». Il est bien vrai que la description calamiteuse de l'usage fournie au 17^e traite les deux genres grammaticaux de manière inégalitaire. Et si on adopte les équations « masculin grammatical = homme » et « féminin grammatical = femme », on ne peut évidemment qu'être choqué par cette formule. D'où, aujourd'hui, une revendication qui prend la forme « Il est temps que les femmes – et donc le féminin – occupent dans la langue la même place que les hommes – et donc le masculin », une manière de faire un pied de nez à la formule du 17^e. La discussion ne se situe alors pas sur le plan fonctionnel, mais sur le plan symbolique.

Cependant, d'une part, les équations ne sont pas valides, puisque le masculin n'est pas employé que pour des mâles (cf. 1.3), et d'autre part, il faut distinguer les pratiques (les usages de la langue) et la description de ces pratiques, comme on va le faire dans le point suivant (voir aussi 2.2).

1.12. PRATIQUES ET DESCRIPTION DES PRATIQUES

Le mot *règle* est pourvu de diverses significations. Nous en retiendrons deux ici : 1) une règle est une régularité, une habitude linguistique partagée par une communauté, acquise par les individus au contact de leur entourage ; 2) on entend aussi par *règle* la description de cette régularité. Éclairons le propos avec un exemple qui ne concerne pas les genres grammaticaux.

Considérons les séquences de chiffres et de lettres, *ihm584, ojcf234, mlcp954* et *hgqx943*. On voit rapidement qu'elles sont construites sur un même patron, une même règle, dans le premier sens du terme.

Pour décrire ces régularités, différentes options sont a priori possibles. On peut dire :

- (a) Les séquences sont composées de quatre lettres suivies de trois chiffres.
- (b) Les séquences sont composées de quatre symboles littéraires et de trois symboles scientifiques. Les littéraires sont à gauche, les scientifiques à droite.
- (c) (...) Les littéraires ont la priorité sur les scientifiques et occupent la première place.

Ces trois descriptions – ces trois règles, dans le second sens du terme – exposent les faits observés, mais pas de manière équivalente. Dans (b) et (c), le choix des étiquettes, *littéraire* et *scientifique*, permet à l'interprétation de s'égarer, en faisant un lien avec des catégories humaines. Dans (b), *gauche* et *droite* peuvent être associés à des orientations politiques, et on peut facilement penser que cette description hiérarchise les catégories « individus littéraires » et « individus scientifiques ». La hiérarchisation est plus nette encore dans (c). Ces deux descriptions laissent ainsi la porte ouverte à une interprétation qui y verrait le reflet d'une norme politique (b) ou sociale (c). Aussi bien l'une que l'autre doivent être écartées.

Quand une description n'est pas satisfaisante, ce qu'il faut changer, c'est la description, pas la régularité qu'elle tentait de décrire. Il faut, autrement dit, évacuer (b) et (c) au profit de (a), et non pas proposer de remplacer par d'autres les séquences décrites : 584ihrm, 234ojcf, 954mlcp, 943hgqx ; i5h8r4m, o2j3c4f, 954mlcp, h9g4x3q, etc., en faisant valoir que les littéraires ne doivent plus « l'emporter » sur les scientifiques.

Revenons au genre en français. Ce qui reste en travers des esprits, c'est la règle (au second sens du terme) telle que formulée au 17^e siècle. Elle est comparable à (b) ou (c). Remettre en cause sa formulation est tout à fait fondé : elle recourt à des étiquettes qui peuvent être associées à des catégories d'humains, et elle opère une hiérarchisation. Mais c'est la description des régularités observables dans les pratiques qu'il faut modifier, pas les régularités. C'est la formulation de la règle qu'il faut changer, pas la règle. ●



Le genre est-il arbitraire ?



Les opposants à l'emploi de formes au féminin pour désigner des femmes (*une substitute, une experte immobilière, la secrétaire perpétuelle*) avancent l'argument de l'arbitraire du genre. Que veulent-ils dire par là ?

Quand on dit que le genre est arbitraire, on entend qu'il n'y a aucun lien de causalité entre le référent (ce dont on parle) et le genre grammatical du nom qui désigne ce référent. C'est sans raison logique, sans lien avec des qualités supposées féminines de l'objet, que *chaussette, grue* et *équation* sont des mots féminins, et ce ne sont pas d'éventuelles caractéristiques mâles qui font de *crayon, mollusque* et *trapèze* des mots masculins. Mais le genre n'est pas arbitraire pour tous les noms.

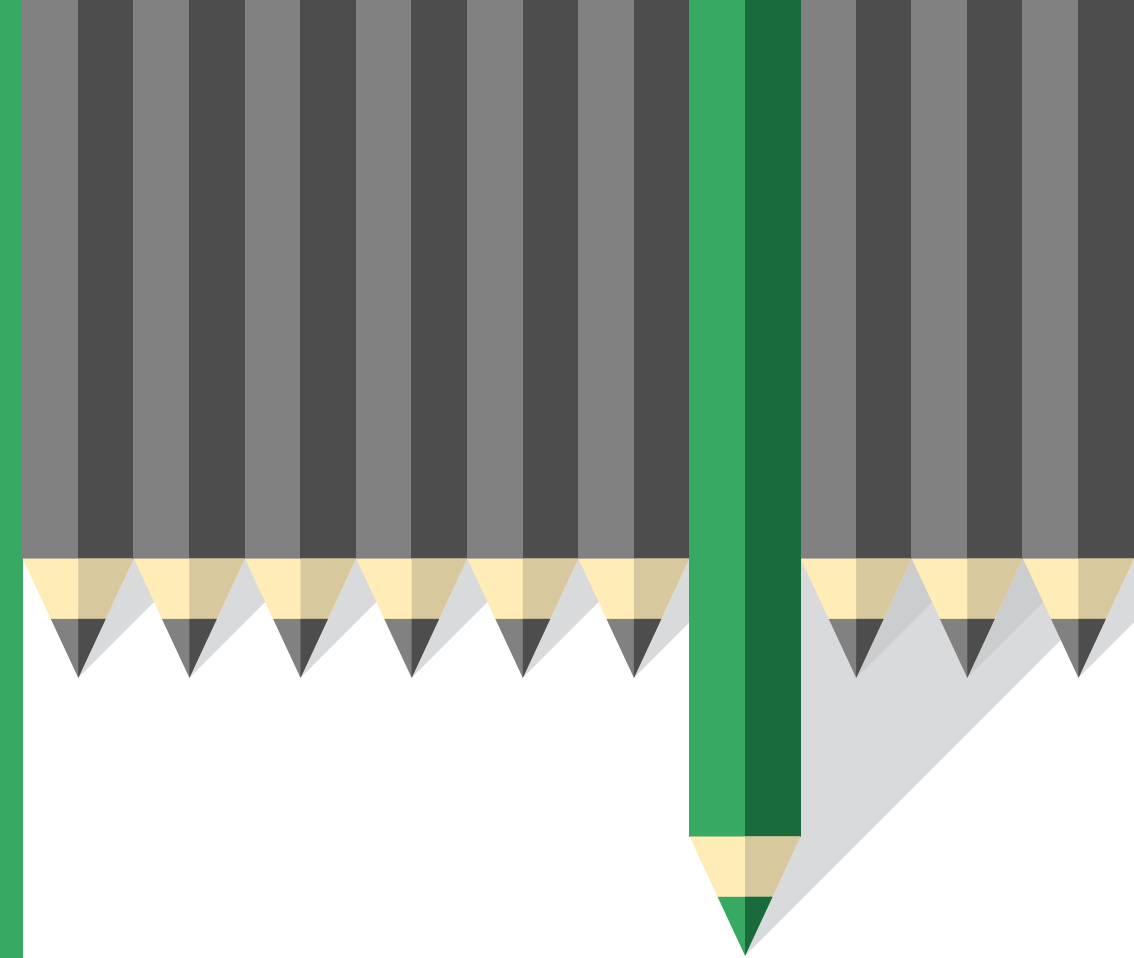
En français, pour bien parler de l'arbitraire du genre, il est en fait nécessaire de distinguer trois grandes catégories de mots.

1. **Les noms d'objets**, dont nous venons de parler. Le genre est effectivement arbitraire, sans lien avec le référent. Entrent dans cette catégorie tous les noms qui ne renvoient ni à des humains, ni à des animaux.
2. **Pour les noms d'animaux**, on rencontre deux situations différentes.
 - a. Pour un premier groupe d'animaux, il en est comme pour les objets : on dit *une taupe* et *une hirondelle*, aussi bien pour les mâles que pour les femelles. Et il en va de même quand l'espèce

a un nom exclusivement masculin : chez les pingouins et chez les pandas, on a évidemment des mâles et des femelles. Et la grenouille n'est pas la femelle du crapaud, pas plus que le hibou n'est le mâle de la chouette. Là aussi, un seul genre grammatical (masculin ou féminin), que les individus soient des mâles ou des femelles.

- b. Pour les autres animaux, on voit que le genre grammatical correspond au sexe de l'animal. On dit *un taureau* pour le mâle et *une vache* pour la femelle, *un coq* et *une poule*, *un bouc* et *une chèvre*, etc., liste d'alternances que l'on apprend à l'école primaire. Dans ces cas, on a deux mots totalement différents, l'un pour le mâle au masculin, l'autre pour la femelle au féminin. Dans d'autres cas, la différence de genre se marque dans la forme du mot : *un lion* et *une lionne*, *un chat* et *une chatte*, *un loup* et *une louve*, *un chameau* et *une chamelle*, etc. Aux mâles correspondent des noms masculins, aux femelles, des féminins.

3. **Pour les humains**, à part de très rares exceptions (*une estafette, une vigie* ou *un rat de bibliothèque*, par exemple, mots qui ne changent pas de genre grammatical, mais peuvent désigner aussi bien des hommes que des femmes), le genre du nom correspond toujours au sexe du référent. Le genre N'est PAS arbitraire pour les humains. On dit *un père* ou *un oncle* pour un homme, *une mère* ou *une tante* pour une femme, et les noms de professions n'échappent pas à cette règle.



02

En quoi consiste l'écriture alternative et pourquoi y recourir ?

2.1. EN QUOI CONSISTENT LES PRATIQUES ALTERNATIVES ?

Ces dernières décennies, certaines personnes font à la langue française le procès d'être sexiste. Ce qui est particulièrement visé, c'est l'emploi du masculin pour les ensembles mixtes (*les lecteurs*, pour parler des hommes ET des femmes) et les accords au masculin (*la nourriture et le vin italiens*). Si on veut désigner par exemple des femmes et des hommes qui se consacrent à l'enseignement, ces personnes préconisent d'éviter la forme masculine *les enseignants* (qui n'aurait qu'une seule valeur : « mâle »), et d'y substituer d'autres formulations – nous parlerons de pratiques alternatives :

- > **Doublets complets** : *les enseignants et les enseignantes, les plombiers et les plombières...*
- > **Doublets abrégés**, selon différents procédés : *les enseignant(e)s, les enseignant/e/s, les enseignant-e-s, les enseignant.e.s, les enseignant-e-s, les enseignantEs...*
- > **Mots épiciènes** (qui ont la même forme aux deux genres ; voir la bulle « [Les mots épiciènes](#) », p. 20) : *les profs* au lieu de *les enseignants* ; *les scientifiques* au lieu de *les chercheurs* ; *les titulaires d'un*

abonnement au lieu de *les abonnés* ; *les spécialistes* au lieu de *les experts...*

- > **Noms collectifs** : *le corps enseignant* au lieu de *les enseignants* ; *la clientèle* au lieu de *les clients* ; *le service d'incendie* au lieu de *les pompiers* ; *le monde patronal* au lieu de *les patrons* ; *le lectorat* au lieu de *les lecteurs* ; *la population migrante* au lieu de *les migrants* ; *le parlement* au lieu de *les députés...*
- > **Néologismes** qui fusionnent en une seule forme un mot au masculin et un mot au féminin :
 - *toustes* pour *tous et toutes* ;
 - *iels* pour *ils et elles* ;
 - *celleux* pour *celles et ceux* ;
 - *agricultriceur* pour *agriculteur et agricultrice* ;
 - etc.
- > **Reformulations** plus générales, qui ne se bornent pas à substituer un mot à un autre, mais qui amènent à revoir la structure de la phrase en tout ou partie. En voici quelques exemples :
 - *Les détenteurs d'un compteur analogique* => *Si vous détenez un compteur analogique*
 - *Les interlocuteurs de la ministre lui ont demandé...* => *On a demandé à la ministre...* OU *Il a été demandé à la ministre...*

2.2. OBJECTIFS DES PRATIQUES ALTERNATIVES

Les recommandations à pratiquer l'écriture alternative visent trois objectifs.

➤ Garantir une meilleure visibilité des femmes

Les étiquettes au masculin ont parfois pour effet de masquer la présence des femmes, et d'estomper la place qu'elles occupent dans la société. Si, par exemple, quelqu'un dit *J'ai rencontré le premier ministre japonais*, l'image qui se forme du ministre est d'abord, préférentiellement, celle d'un homme. De même, quand il est question d'*ambassadeur*, d'*échevin*, de *chirurgien*, de *conservateur*, etc. La féminisation des noms de métier, fonction, grade, titre a été encouragée dans la Fédération Wallonie-Bruxelles par le décret du 21 juin 1993, et par la publication de trois éditions d'un guide de féminisation. Les nouvelles dénominations se sont très rapidement implantées dans les usages, même si certains secteurs professionnels (l'armée et la justice, notamment) et certains termes (*agente*, *commissaire*, *substitue...*) résistent encore. L'emploi de ces dénominations féminines ne perturbe en rien l'économie générale de la langue. Au contraire, elles permettent de faire rentrer facilement dans les rangs de la grammaire des énoncés boiteux comme *Le capitaine est*

- *Les candidats déposeront leur dossier avant le 24 octobre.* => *Les dossiers de candidature seront déposés avant le 24 octobre.*
- *Les Républicains ont acquis une majorité de sénateurs.* => *Le parti républicain est devenu majoritaire au sénat.*
- *Les syndiqués ont élu leurs représentants.* => *Le syndicat a procédé à l'élection de ses mandataires.*
- > **Pour les accords**, doublets abrégés (*les enseignant-e-s nommé-e-s*), ou accord avec le plus proche (*les enseignants et les enseignantes nommées* ; *les enseignantes et les enseignants nommés*). On parle en ce dernier cas d'accord de proximité (voir la bulle « [L'accord de proximité](#) », p. 28).

Ces propositions de rédaction alternative, si elles peuvent paraître attrayantes, ne sont pourtant pas sans poser un certain nombre de problèmes, comme on le verra dans la section suivante.

Les termes collectifs



Les termes collectifs sont des mots, masculins ou féminins, qui permettent de renvoyer à des ensembles d'individus. Selon les formes utilisées, selon les circonstances, selon aussi notre connaissance du monde, ces ensembles renvoient à :

- **des groupes d'hommes ET de femmes** : *la population liégeoise* désigne évidemment les Liégeois et les Liégeoises ; *le corps enseignant* renvoie à l'ensemble des enseignants et des enseignantes ;
- **des groupes d'hommes OU de femmes** : *l'équipe de football féminine* ; *ma clientèle est exclusivement masculine* ;
- **des groupes dont on ne connaît pas la composition** : *la rédaction du journal* ; *le secrétariat de l'association*.

enceinte. Ces formes, par ailleurs, n'affectent pas la lisibilité des textes.

C'est moins vrai quand on recourt à des doublets (*les abonnés et les abonnées* ou *les abonné-e-s*), en particulier quand les textes en font un emploi systématique, et dédoublent également les déterminants, adjectifs et participes qui s'y rapportent ([voir 3.1 et 3.2](#)). Certes, si on écrit *tous-tes les lecteurs et les lectrices inscrit-e-s...*, les femmes sont davantage visibles. Mais qui doute de la présence de femmes parmi les gens qui lisent ? Quelle fonction remplit le dédoublement ? C'est certainement intéressant de signaler la présence de femmes dans les groupes que nous aurions tendance à nous représenter comme composés d'hommes majoritairement voire exclusivement : les académiciens, les entrepreneurs, les ingénieurs, les plombiers... Mais pas les adolescents, les commerçants, les indépendants, les Namurois, les retraités, etc. (Cerquiglini 2019).

➤ **Combattre la masculinisation de la langue**

Au fil de l'histoire de la langue, certains mécanismes grammaticaux qui connaissaient une variation en genre sont devenus invariables. Là où, autrefois, on pouvait avoir du féminin à côté du masculin, on n'a plus maintenant que des formes invariables, c'est-à-dire non

générées, c'est-à-dire celles qu'on emploie aussi avec des noms masculins. Ainsi, à une époque, on pouvait rencontrer des participes présents au féminin (*deux dames estantes seules*, qui se traduirait en français actuel par *deux dames étant seules*) ; le pronom attribut s'accordait parfois avec le sujet (*Malade, elle la sera*) ; le possessif féminin *ma* devant voyelle prenait la forme élidée *m'* (*mamie, m'amie*, pour l'actuel *mon amie*) ([voir la bulle « La masculinisation de la langue », p. 67](#)).

Dans ces trois cas, il y a donc un « recul » du féminin. « Recul » aussi dans les accords : autrefois, les adjectifs et participes se rapportant à des noms de genres différents pouvaient s'accorder avec le plus proche, donc parfois au masculin, parfois au féminin ([voir la bulle « L'accord de proximité »](#)). Certains voient là une entreprise de masculinisation de la langue, dont la responsabilité est attribuée aux grammairiens, aux académiciens. Les pratiques alternatives auraient pour objectif de contrecarrer cette masculinisation.

Ce point de vue gagnerait toutefois à être nuancé. D'abord, parce que dans tous les cas mentionnés, l'époque en question connaissait une concurrence des formes. Et cela, avant la création de l'Académie française, avant la publication des premières grammaires : on a des participes présents qui

s'accordent, et d'autres non ; on a des *elle sera* et des *elle le sera* ; on a *m'amie* à côté de *mon amie*. Et avant toute intervention de grammairiens, la concurrence bénéficie déjà aux formes « masculines », qui sont plus nombreuses.

Le point de vue doit être nuancé aussi parce qu'il revient à coller une valeur « mâle » à des formes masculines, et associe une valeur « femme » ou « femelle » aux formes féminines (voir la section 1).

Il faut aussi relativiser : les grammairiens ne jouent, dans l'évolution de la langue, qu'un rôle très minime, à la marge du système. L'essentiel des changements se produit en dehors d'eux, et souvent, malgré eux. Nous prendrons de cela trois exemples.

> Si les grammairiens cherchaient vraiment à masculiniser la langue, comment expliquer leur résistance à cautionner la tendance des usagers à laisser invariable (donc dans la forme masculine) le participe passé employé avec *avoir* ?

> Le français normé actuel ne distingue plus, à l'oral, les formes masculine et féminine d'une multitude d'adjectifs et de participes : *abruti-abrutie, battu-battue, carré-carrée, flou-floue, poli-polie*³, etc. Ce changement est-il dû à l'incitation de grammairiens masculinistes ? En aucune façon. À l'oral, c'est la longueur de la voyelle finale qui, pendant longtemps, a différencié les formes, les masculins se terminant par une voyelle brève, les féminins par une longue. La durée de la voyelle permettait de contraster aussi des mots que n'opposait pas le genre grammatical : par exemple, *défi* et *défié, saigné* et *saignée, trou* et *troue*, etc. Mais le 20^e siècle voit s'opérer un changement phonétique : les usagers de cette variété normée de français contemporain ont doté leurs voyelles finales d'une même durée. Ils ont donc prononcé de la même façon *défi* et *défié, saigné* et *saignée, trou* et *troue*, etc., ainsi que le masculin et le féminin d'un grand nombre d'adjectifs et de participes.

3/ La situation est cependant différente chez certains francophones belges ou suisses, qui réalisent le féminin avec une semi-consonne finale, absente du masculin (par exemple, ces francophones feraient rimer *poli* avec *pli*, et *polie* avec *filie*), ou contrastent les deux formes par la longueur de la voyelle finale. D'autres francophones belges ou suisses adoptent cependant la norme décrite dans le texte.

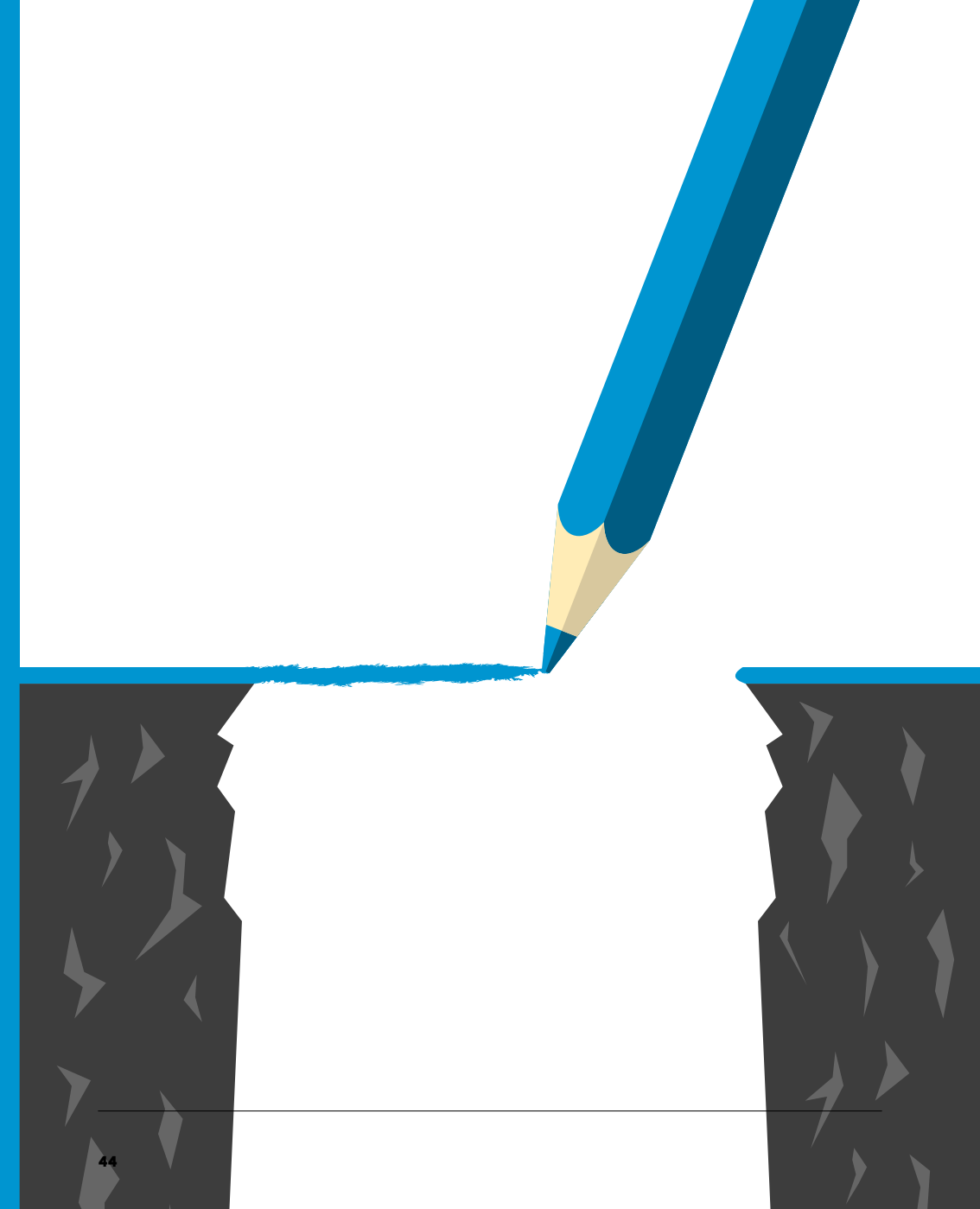
> Est-ce les grammairiens qui sont à l'origine d'emplois tels que *Cette chanson, elle est quand même un peu con, non ? ; Ma sœur est sacrément costaud en maths*, dont la langue familière de certaines personnes fournit de nombreux échantillons ?

Le plus généralement, l'évolution du français favorise les formes non marquées (voir 1.4 ; Chervel 2019a et b). On ne peut pas en déduire qu'elle bénéficie aux mâles, ni que la langue est de plus en plus sexiste.

➤ Assurer un traitement égal du féminin et du masculin

Le point précédent l'indique, la zone d'extension des formes masculines est plus large que celle des féminines. Certaines personnes voient dans cette différence un reflet de la domination des hommes sur les femmes, en même temps qu'un outil souterrain qui conforte cette domination dans les imaginaires. L'objectif sous-jacent aux pratiques alternatives, c'est qu'au contraire, les deux genres disposent de la même couverture, ou au minimum d'une couverture moins inégalitaire. Cette vision a bien sûr été encouragée par la mauvaise formulation de la règle d'accord (voir 1.10).

Mais on n'a affaire qu'à des formes, pas à des contenus ; ces formes ne véhiculent pas les valeurs « mâle » ou « femelle ». Penser le contraire, c'est se laisser prendre au piège des étiquettes (voir 1.3). Quand on constate que dans *j'ai galopé, il a marché, elle a parlé, nous avons voyagé*, le participe a la même forme que celle des emplois masculins, ce qui se joue, ce n'est pas un combat symbolique entre les hommes et les femmes. Il n'y a pas de combat. Et le statut des femmes ne gagnerait rien à ce qu'on écrive désormais *j'ai galopée, il a marchée, elle a parlée, nous avons voyagée*, etc. ●



03

Les difficultés des pratiques alternatives de rédaction

Beaucoup de pratiques alternatives de rédaction traduisent clairement un positionnement de leurs utilisateurs en faveur de l'égalité entre femmes et hommes. En cela, elles se révèlent particulièrement attractives. Leur adoption ne va cependant pas sans difficultés diverses, pour les personnes appelées à rédiger, mais aussi pour celles qui auront à lire leurs textes et à en traiter les informations.

Vouloir l'égalité des sexes est un objectif éminemment respectable, et on ne peut a priori qu'applaudir aux actions entreprises pour promouvoir cette égalité. Il serait toutefois dommage que la poursuite de cet objectif impacte négativement ou freine les avancées sur d'autres fronts : il faudrait, par exemple, ne pas négliger le point de vue des lecteurs, celui des enfants en apprentissage de l'écrit, celui des personnes en délicatesse avec les tâches écrites, celui des malvoyants ; il faudrait aussi évaluer l'impact des procédés alternatifs sur la communication, et leurs bénéfices effectifs par rapport aux ambitions de départ. Et de ces points de vue, plusieurs écueils devraient être tenus à l'œil. En cela, on voit que la politique linguistique doit parfois hiérarchiser des enjeux démocratiques également dignes de

préoccupation, mais pas toujours compatibles entre eux (Klinkenberg 2019)⁴.

3.1. LES DOUBLETS COMPROMETTENT LA LISIBILITÉ

Les doublets encombrant rapidement la lecture, ils embarrassent la compréhension, la lisibilité des textes. Il n'est en effet pas toujours pertinent d'explicitier qu'hommes et femmes sont concernés, la dimension sexuée des individus ne doit pas être constamment remise à l'esprit. Quand un article commence par ces mots *Attention à tous(tes) nos ami(e)s lecteur(trice)s, aux inconditionnel(le)s du livre papier, à ceux et celles qui*⁵ ..., on se demande s'il est vraiment utile de préciser cinq fois sur seize mots, que parmi les gens qui lisent, il y a des hommes et des femmes (cf. 1.6). Tout le monde le sait.

L'usage intensif des doublets se révèle évidemment particulièrement problématique pour des textes d'une certaine longueur. Et quand l'usage des doublets n'est pas systématique, il fait surgir un autre problème : quelle valeur attribuer aux masculins du texte ? Nous en parlerons [au point 3.5](#).

4/ Voir aussi, en annexe, l'avis du Conseil de la langue française et de la politique linguistique.

5/ Il ne s'agit pas d'un exemple fabriqué pour les besoins de la cause. Nous l'avons trouvé dans une revue publiée par la Wallonie.

Cent femmes et un chien



Pour bien montrer l'iniquité de l'accord au masculin, on avance un argument, presque toujours le même : « Alors, quand cent femmes et un chien se trouvent sur une place, on doit écrire qu'ils sont réunis sur la place, avec un masculin, parce que le masculin du seul chien prévaut sur le féminin des cent femmes ? » Il faut cependant bien voir que les règles du français n'imposent pas que *cent femmes* et *un chien* soient coordonnés, elles ne conduisent pas de manière inéluctable à la formule dénoncée, à laquelle on devrait préférer d'ailleurs *Cent femmes se sont réunies sur la place, il s'y trouvait un chien* ; *Un chien est arrivé sur la place où cent femmes s'étaient rassemblées* ; *Un chien a rejoint les cent femmes sur la place*, etc. Et c'est d'ailleurs bien ainsi que pratiquent les rédacteurs un peu compétents. Parce qu'enfin, qui pourrait citer une phrase analogue, non pas fabriquée pour les besoins de la cause, mais extraite d'une œuvre dument publiée ?

Si on se rangeait à la proposition de l'accord avec le plus proche – qui conduit aussi au masculin dans l'exemple des femmes et du chien –, ne pourrait-on pas faire valoir que *Dix prisonniers et une poule ont été égorgés* est tout aussi choquant ?

Qu'est-ce qui choque, au fond ? Est-ce vraiment l'accord ? Seulement l'accord ? Ou bien la coordination de termes aux statuts bien différents ? Qui dirait ou écrirait, sinon pour plaisanter, *Nous venons d'acheter une maison et deux côtelettes* ?

À la portée de tous ?



Les partisans de l'écriture alternative sont d'accord sur ce point : il ne faut pas chercher à transformer un texte qui recourt à des formes masculines, en se bornant à remplacer celles-ci par des doublets complets ou abrégés. Il faut, dès le départ, concevoir le texte de telle sorte que masculin et féminin y soient présents de manière égale.

Mais est-ce à la portée du plus grand nombre ? Ce type d'écriture n'est-il pas réservé à une certaine élite, dotée de capacités rédactionnelles au-dessus de la moyenne ?

N'y a-t-il pas dès lors un conflit d'enjeux : d'une part l'égalité linguistique des femmes et des hommes, de l'autre l'accessibilité du plus grand nombre à un usage de la langue conforme aux attentes de la société ?

Les doublets rendent-ils vraiment les textes plus difficiles à comprendre ? Pour nous en convaincre, appliquons-nous à répondre à la question posée après le petit texte suivant.

Les employé-e-s à temps complet sont soumis-e-s au régime A. S'ils ou elles prestent entre 18 et 35 heures par semaine, c'est du régime B qu'ils ou elles

relèvent. S'ils ou elles travaillent moins de 18 heures par semaine, le régime C est appliqué à ceux et celles qui sont âgé-e-s de moins de 40 ans, le régime B à ceux et celles qui ont plus de 40 ans.

Question : Quel régime s'applique à un ou une employé-e âgé-e de 30 ans, s'il ou elle travaille 20 heures par semaine ?

Certes, on devrait déjà relire le texte et s'appliquer un peu pour répondre à la question si le texte était rédigé sans les doublets dont il est particulièrement chargé. Tous les écrits ne sont heureusement pas aussi complexes. Mais il ne faut pas chercher beaucoup pour en trouver d'analogues, en particulier dans les règlements de divers ordres, qui ne sont généralement pas les plus faciles à comprendre, même quand ils recourent au masculin inclusif.

On pourrait d'ailleurs avoir accès plus facilement à la bonne réponse (« La personne en question relève du régime B »), si le texte était autrement rédigé, si la rédaction se préoccupait, non pas de l'égalité des genres grammaticaux, mais de la facilité avec laquelle les lecteurs peuvent repérer l'information pertinente dans leur cas. Par exemple :

Les employés sont soumis à des régimes différents selon le nombre d'heures qu'ils travaillent et leur âge :

- > *S'ils travaillent à temps complet, ils sont soumis au régime A ;*
- > *S'ils travaillent entre 18 et 35 heures par semaine, ils sont soumis au régime B ;*
- > *S'ils travaillent moins de 18 heures par semaine*
- ET s'ils ont plus de 40 ans, ils sont soumis au régime B ;
- ET s'ils ont moins de 40 ans, ils sont soumis au régime C.

Question : À quel régime sont soumis les employés qui travaillent 20 heures par semaine et qui sont âgés de 30 ans ?

Si l'effort de rédaction consenti s'inscrivait dans la perspective de la rédaction claire, la plus grande lisibilité des informations bénéficierait à tous les lecteurs, femmes autant qu'hommes. La multiplication des doublets, au contraire, entrave la compréhension des textes, tant pour les lectrices que pour les lecteurs.

Pour éviter à la fois les formes masculines et les doublets, certains rédacteurs recourent à des noms collectifs ([voir la bulle « Les termes collectifs », p. 40](#)), des tournures impersonnelles, des passifs, etc. ([cf. 2.1](#)). Ces procédés ont cependant pour effet de supprimer souvent la mention des personnes. Le propos, dépersonnalisé, devient plus abstrait (*les migrants, ce sont des gens ; la population migrante, c'est une abstraction*) et d'un traitement cognitif plus difficile pour les lecteurs. Bien des procédés préconisés sont en fait ceux-là mêmes dont les défenseurs de la rédaction claire déconseillent l'usage.

Quand l'accumulation de doublets souligne systématiquement une distinction non pertinente pour le propos, quand la rédaction rend les textes plus abstraits, une partie de la population se trouve exclue de l'accès aux informations.

Chou vert ou vert chou ?



On dit indifféremment *l'Italie et l'Espagne* ou bien *l'Espagne et l'Italie*. L'ordre des mots ne signifie rien. Encore que, parfois... *La reine et le roi*, est-ce vraiment la même chose que *le roi et la reine* ? La personne qui est mentionnée en premier lieu est généralement considérée comme ayant la préséance sur les suivantes. D'où la norme de politesse qui sourcille en entendant *moi et mon frère*, et préfère *mon frère et moi*.

Recourir systématiquement à l'ordre *Monsieur et Madame*, n'est-ce pas accorder implicitement un meilleur statut au monsieur qu'à la dame ? On pourrait très bien utiliser en alternance *Monsieur et Madame*, d'une part, *Madame et Monsieur*, d'autre part. De même, quand on s'adresse à une assemblée, il n'y a pas vraiment lieu de s'en tenir toujours à l'ordre *Mesdames, Messieurs*.

3.2. LES PRATIQUES ALTERNATIVES COMPLIQUENT LA RÉDACTION

Écrire en langage alternatif se révèle souvent compliqué aussi. On en veut pour preuve que dans bien des textes, on peut relever des incohérences : ici, l'auteur écrit *habitant-e-s*, et un peu plus bas, il ne dédouble pas *Wallons* au masculin et au féminin. Parce qu'il conçoit que la Wallonie ne compte pas de Wallonnes ? Évidemment non ! Il a en fait bien intégré la règle que le masculin peut être inclusif et désigner des ensembles composés d'hommes et de femmes. On doit en fait déployer une très grande vigilance pour ne pas laisser échapper un masculin, et s'interdire d'utiliser une règle – le masculin peut renvoyer à des ensembles mixtes – qu'on a bien intériorisée, comme d'ailleurs toute la société.

Nombreux sont les rédacteurs qui perçoivent bien que l'accumulation de doublets, de traits d'union, de *.e.s* rend leurs écrits plus complexes à décoder. Ils cherchent alors des formulations de rechange, qui leur permettraient d'éviter à la fois les masculins et les doublets, en recourant à d'autres procédés, comme ceux que fournit [le point 2.1](#). Mais c'est loin d'être simple. Les tâches de rédaction se trouvent complexifiées, et hors de portée du plus grand nombre, et assurément des personnes qui sont amenées à rédiger

occasionnellement. L'invitation à adopter les nouvelles pratiques méconnaît la réalité du terrain, ignore que bien des gens peinent à écrire un texte (lettre, rapport...), surtout de style soutenu ; les tâches de rédaction sont souvent laborieuses, pour des résultats pas toujours satisfaisants. Seule une certaine élite, seules des personnes expertes en rédaction de textes peuvent prétendre produire des écrits relatifs à des ensembles mixtes sans utiliser des formes masculines. Sans y consacrer plus de temps. Sans pour cela sacrifier la structuration des textes, leur clarté, la précision des informations et la correction de la langue.

Les pratiques alternatives contribuent donc souvent à exclure encore davantage des tâches de rédaction un partie importante de la population.

Les civilités et les noms de famille



Pendant longtemps, la loi a disposé que les enfants devaient porter le nom de leur père (le patronyme). En Belgique, depuis le 1^{er} juin 2014, les parents ont le choix entre plusieurs possibilités : le nom d'un des parents ou une combinaison des deux noms. Depuis le 1^{er} janvier 2017, en cas de désaccord, l'enfant porte, accolés, les noms du père (ou de la co-parente) et de la mère, dans l'ordre alphabétique.

Lorsqu'elles se marient, certaines femmes troquent leur nom de naissance (dit parfois *de jeune fille*) pour celui de leur mari. C'est une habitude sociale, mais pas une obligation légale : la loi ne connaît que le nom enregistré à la naissance.

Dans l'usage, certaines formulations se révèlent plus inégalitaires que d'autres pour la désignation des couples. Imaginons que Denise Lajolie et Raymond Lebeau se soient mariés. Comment allez-vous désigner le couple ?

Monsieur et Madame Lebeau
 Madame et Monsieur Lebeau
 Monsieur et Madame Lebeau - Lajolie
 Madame et Monsieur Lajolie - Lebeau
 Monsieur et Madame Raymond Lebeau
 Monsieur Lebeau et Madame Lajolie, son épouse
 Madame Lajolie et Monsieur Lebeau, son époux

Toutes ces formules traitent-elles l'épouse et l'époux sur un pied d'égalité ?

3.3. LES PRATIQUES ALTERNATIVES N'ASSURENT PAS NÉCESSAIREMENT UNE MEILLEURE VISIBILITÉ DES FEMMES

Pour les partisans des pratiques alternatives, quand on écrit les noms d'agents au masculin (*les clients, les électeurs, les enseignants...*), on ne donne pas à voir que les ensembles désignés comprennent aussi des femmes, on invisibilise la présence des femmes. Un des moyens préconisés pour éviter le masculin consiste à employer un nom collectif ([voir la bulle « Les termes collectifs », p. 40](#)) : *la clientèle, l'électorat, le corps enseignant...*

Nous l'avons dit ([en 1.6](#)), c'est la manière dont nous nous représentons le contenu des catégories (*mes voisins, les policiers, les retraités, les adolescents, les Bruxellois...*) qui dicte notre interprétation des mots qui les désignent, bien plus que leur genre grammatical. On peut dès lors se demander si notre représentation de la catégorie diffère quand on dit *la clientèle* au lieu de *les clients, l'électorat* plutôt que *les électeurs*, ou encore *le corps enseignant* au lieu de *les enseignants*. Imaginons-nous que la clientèle compte davantage de femmes que les clients ? L'électorat plus que les électeurs ? Rencontre-t-on plus de femmes dans le corps enseignant que parmi les enseignants ?

On peut se poser des questions analogues pour d'autres procédés alternatifs d'évitement du masculin. Imagine-t-on que dans les rangs des gendarmes (nom épïcène), il y a davantage de femmes que dans ceux des policiers (nom masculin) ? Les femmes sont-elles plus visibles quand, plutôt que *Les interlocuteurs de la ministre lui ont demandé...*, on écrit *On a demandé à la ministre...* ou *Il a été demandé à la ministre...* ? Ou quand, à la place de *Tout candidat qui souhaiterait développer un point de son dossier...*, on préfère *Quiconque souhaiterait développer un point de son dossier...* ?

On le voit, ces procédés alternatifs ne rendent pas nécessairement les femmes plus visibles. Où est alors le bénéfice de l'énergie consacrée à la rédaction d'un texte souvent plus abstrait ?

Madame ou Mademoiselle ?



Il y a eu un temps où *dame* était utilisé pour les femmes nobles et *demoiselle* pour les femmes de la petite noblesse ou les bourgeoises. La distinction était indépendante de l'état civil, et on trouve de nombreux exemples dans les textes anciens où une demoiselle est présentée comme l'épouse ou la veuve d'untel : *Monseigneur de Villequier, escuyer, et mademoiselle sa femme ; damoiselle Alips de Versailles, jadiz femme de feu Guillaume Rigaut ; Richart Marbry, Anglois, capitaine de Gisors, et damoiselle Katherine de Fontenay, sa femme, à l'encontre de damoiselle Perrenelle de Vilete, vefve de feu Anceau de L'Isle ; une tresbelle damoiselle qui mariée estoit*, etc. Par ailleurs, une même femme pouvait être dite dame d'un lieu, et demoiselle d'un autre.

À l'heure actuelle, un certain usage ne retient plus pour critère que l'état civil. Aucun dispositif légal n'encadre l'utilisation des civilités *Madame* et *Mademoiselle*. Beaucoup de femmes ressentent la question « Madame ou Mademoiselle ? » comme une intrusion dans leur vie privée, la question passant d'autant plus mal que le choix de la civilité adéquate n'est pas dicté par ce qu'elles sont, mais par leur relation à un homme.

En Allemagne, l'équivalent *Fräulein* de *mademoiselle* appartient au passé. Au Québec, le terme a disparu des pratiques linguistiques, sauf pour les toutes jeunes filles. En France, en 2012, une circulaire du premier ministre demande aux administrations « d'éliminer autant que possible de leurs formulaires et correspondances les termes 'Mademoiselle', 'nom de jeune fille', 'nom patronymique', 'nom d'épouse' et 'nom d'époux', en leur substituant respectivement les termes 'Madame', 'nom de famille'

et 'nom d'usage'. Dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, le décret de juin 1993 sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre, recommandait déjà de généraliser l'appellation *Madame* en lieu et place de *Mademoiselle* dans les textes qu'il visait.

Comment alors, demanderont certains, interpellé une adolescente ? « On ne va quand même pas lui donner du madame ! » Pourquoi pas ? Et puis, pour les garçons, les usagers ont trouvé une solution comme *jeune homme*. On pourrait en trouver aussi pour les adolescentes, non ? Pourquoi pas *jeune fille* ou *jeune dame*, par exemple ?

3.4. LES PRATIQUES ALTERNATIVES RENFORCENT LA VALEUR EXCLUSIVE DU MASCULIN

Dans tel texte, on rencontre *les ouvriers* et *les ouvrières*, puis *les salariés* et *les salariées*, puis *le ou la délégué-e syndical-e*. Un peu plus bas, on voit *les employés*. Comment interpréter ce masculin ? Puisque l'auteur a pris soin de spécifier explicitement qu'il y avait des femmes parmi les ouvriers, les salariés, les délégués syndicaux, la tendance sera sans doute de comprendre *employés* comme se rapportant seulement à des hommes, alors qu'il y a bien des employées.

Le genre grammatical masculin pourrait ainsi se spécialiser dans la désignation des individus mâles. Les pratiques alternatives auraient

donc pour effet de renforcer la tendance même qu'elles dénoncent et entendent combattre.

Une certaine hétérogénéité s'est d'ores et déjà installée : ici, on a des productions dont les auteurs n'utilisent plus les formes masculines que dans leur valeur « mâle », exclusive ; ailleurs, on a d'autres textes où ces formes sont utilisées de manière soit exclusive, soit inclusive, comme habituellement dans le fonctionnement quotidien de la langue. Le risque, c'est que, dans les productions de la deuxième catégorie, les masculins inclusifs ne soient plus compris comme tels, mais seulement dans leur valeur exclusive, sous l'influence des écrits de la première catégorie. Les pratiques alternatives pourraient alors se révéler contre-productives pour la visibilité des femmes.

Le panier de la ménagère ?



Soyez-y attentifs : certaines formulations présentent les rôles de manière déséquilibrée entre les hommes et les femmes. On peut cependant les remplacer par d'autres, tout aussi compréhensibles, où les préjugés inégalitaires ne s'étalent pas au grand jour.

| Renoncez à employer | Préférez plutôt |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le panier de la ménagère | Le panier du ménage |
| Des ouvrages de dame | Des ouvrages de fil |
| Les hommes politiques | Les politiques Les responsables politiques Les milieux politiques |
| En homme normalement prudent et diligent | En personne normalement prudente et diligente De façon normalement prudente et diligente |
| Les hommes de lettres | Les gens de lettres Les écrivains |
| Il n'y a pas mort d'homme. | Personne n'est mort. |
| Les hommes d'affaires | Les gens d'affaires Les milieux d'affaires |
| En bon père de famille | En citoyen responsable |
| Les droits de l'Homme | Les droits humains Les droits de la personne |

3.5. COMMENT LES DOUBLETS SONT-ILS PERÇUS ?

L'écriture alternative séduit certes un certain nombre de scripteurs. De nombreux spécialistes de la langue, d'une réputation incontestée, soulignent toutefois plusieurs biais dans les analyses sur lesquelles on la fonde, et marquent leurs distances (p. ex., Cerquiglini 2018, Chervel 2019a et b, Manesse 2019a, Van Raemdonck 2019).

Du côté des usagers, l'agacement est perceptible chez beaucoup. Trois sondages récents le confirment :

- À partir de décembre 2018, le site Daily geek show permet à ses visiteurs de donner leur avis sur l'écriture inclusive⁶, dont

il donne deux exemples, *défenseur.e.s* et *détracteur.e-s* : en janvier 2020, parmi les 921 participants, 85 % se prononcent contre, 15 % pour. On peut, il est vrai, discuter du choix des exemples proposés et on ignore les caractéristiques des personnes qui se sont prononcées (âge, sexe, niveau d'études...).

- Wikipédia clôture en janvier 2020 un sondage lancé un mois plus tôt auprès de ses contributeurs réguliers en français (dont les autres caractéristiques ne sont pas connues), où ceux-ci sont invités à se prononcer sur différentes pratiques d'écriture alternative⁷. Les résultats sont présentés dans le tableau suivant, dont la colonne « Autres » additionne les réponses « Il faut tolérer » et « Neutre ».

Tableau 1 : Résultats du sondage de Wikipédia (janvier 2020) (en %)

| | « Pour » | « Contre » | Autres | Nombre de réponses |
|-----------------------------------------------------------------|----------|------------|--------|--------------------|
| Termes englobants (<i>lectorat</i>) | 34,5 | 43,6 | 21,9 | 374 |
| Doublets (<i>ceux et celles</i>) | 22,9 | 62,4 | 14,8 | 332 |
| Accords de proximité (<i>des jours et des nuits entières</i>) | 20 | 58,4 | 21,6 | 310 |
| Doublets abrégés (<i>habitant-e-s, contributeur-ice-s</i>) | 13 | 76,7 | 10,3 | 330 |
| Néologismes (<i>celleux, iels</i>) | 7,6 | 78,8 | 13,6 | 316 |

6/ <https://dailygeekshow.com/sondage-ecriture-inclusive/>. Consulté en avril 2020.

7/ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Wikip%C3%A9dia:Sondage/%C3%89criture>. Consulté en avril 2020.

Les avis favorables aux procédés alternatifs sont toujours moins nombreux que les positions « contre ». Sans doute parce qu'il n'implique aucune innovation, aucun conflit avec aucune règle, le recours à des termes collectifs est le seul procédé qui ne recueille pas contre lui plus de 50 % des opinions exprimées.

De nombreux auteurs, dans leurs commentaires, font part de leur irritation devant les doublets, complets ou abrégés, l'accord de proximité, et les néologismes ; beaucoup de personnes jugent trop invasif le

côté militant de ces procédés, dont l'usage apparaît souvent comme contre-productif pour le mouvement féministe.

- > En janvier 2020, le quotidien suisse *Le Temps* lance un sondage sur sa page facebook. Il demande aux participants de se prononcer pour ou contre l'écriture alternative, dont il fournit divers exemples. Les avis sont exprimés dans des commentaires, et il est possible de déterminer le sexe de leur auteur. L'analyse des réponses, à la mi-avril, donne les résultats suivants.

Tableau 2 : Résultats du sondage du quotidien *Le Temps* (en %)

| | « Pour » | « Contre » | Autres | Nombre de commentaires |
|--------|----------|------------|--------|------------------------|
| Femmes | 39,2 | 51,4 | 9,5 | 74 |
| Hommes | 10,3 | 74,4 | 15,4 | 78 |
| Autres | 0 | 100 | 0 | 2 |
| Total | 24 | 63,6 | 12,3 | 154 |

La majorité des commentaires se prononcent contre l'écriture inclusive. Les écarts sont cependant plus accusés chez les hommes que chez les femmes. Du côté des « pour », c'est la visibilité des femmes qui est mise en avant, et l'égalité hommes-femmes ; les « contre » mettent l'accent l'altération de la lisibilité, la complexification de l'orthographe, les difficultés pour les malvoyants et les dyslexiques. Quelques commentaires formulent le reproche que les nouveaux dispositifs n'accordent aucune attention aux personnes non binaires.

3.6. UN CERTAIN DÉSORDRE

Si la formation des doublets abrégés peut paraître simple à première vue, il n'en est rien, et on constate dans les textes un certain désordre.

Pour certains mots, il suffit d'ajouter un segment à la forme masculine (qui, notons-le au passage, reste considérée comme la forme de base) : *employé.e*, *wallon.ne*, *occasionnel-le*, *cadet.te*, *grec-que*.

Pour d'autres mots, la forme féminine conventionnelle diffère de la masculine par le -e final, mais aussi par des modifications dans la base, ce dont certaines graphies alternatives ne tiennent pas compte. Ainsi, dans les séquences suivantes, le féminin n'a pas l'accent grave attendu : *préfet.e*, *fermier-e*, *cher.e ami.e*, etc.

Souvent, quand les terminaisons du masculin et du féminin diffèrent par davantage que par un -e, on juxtapose les deux finales : *agriculteur.rice* ou *agriculteur.trice*, *porteur-se* ou *porteur-euse*, *nouveau-elle*, *turc-que...*

Il n'est donc pas exceptionnel de rencontrer, pour un même mot, des formes différentes, correspondant à ces deux principes : *fermier-e* ou *fermier-ère*, *religieux-e* (avec un écart par rapport à l'orthographe du féminin) ou *religieux-euse* ou *religieux-se*, etc.

Pour les pluriels, on préconise parfois *adolescent-e-s*, parfois *adolescent-es*, où la marque du pluriel est attachée à celle du féminin.

Quand le masculin et le féminin sont de forme très différente, il est parfois conseillé de ne pas les abrégés, mais de les écrire en entier : *beaux.belles*, *fou.folle*, *vieux.vieille*, etc. Il ne s'agit plus alors de remplacer des terminaisons, mais de dédoubler les formes, et deux principes de rédaction alternative sont alors à l'œuvre dans les textes.

Certaines recommandations suggèrent de mettre les formes dédoublées dans l'ordre alphabétique, afin de ne privilégier aucun des deux genres grammaticaux. Mais laisser décider le hasard de l'alphabet suppose une opération inconnue de la grammaire, et dont le coût cognitif est élevé : *Italien-Italienne*, mais *Italiennes-Italiens* ; *commerçantes* et *commerçants*, mais *agriculteurs* et *agricultrices* ; *blanc-blanche*, mais *folle-fou*, etc.

Comment accorder un adjectif ou un participe avec des noms de genres différents ? Certains préconisent un accord avec le nom le plus proche ([voir la bulle « L'accord de proximité », p. 28](#)). La règle vaut-elle seulement pour les noms se rapportant à des humains, ou bien pour tous les noms ? Si oui, on devrait donc écrire non seulement *Paul et Martine sont joyeuses*, mais aussi *Mon genou et ma*

hanche sont douloureuses ; son pull et sa jupe vertes. Le plus souvent, la question n'est pas évoquée, mais l'accent est mis sur les noms de personnes. Si seul l'accord avec ces noms-là est visé, on aurait donc deux règles distinctes, ce qui se solde, de nouveau, par un coût cognitif certain.

Il règne donc une certaine anarchie. Peut-être est-elle toute provisoire. Mais en attendant, ce désordre est plutôt générateur de malaise, et d'une profusion d'emplois pour le moins « curieux ». Ainsi, plusieurs partis politiques, aux élections de mai 2019, ont, sur leur site, présenté leurs candidats sur le patron suivant : *Georges Machin, 15^e candidat.e, Monique Truc, 14^e candidat.e*. Il devrait pourtant être clair que Georges ne peut être qu'un candidat, et Monique une candidate. On rencontre souvent des formes comme *Liégeois-e-s*, alors que le masculin est déjà pourvu d'un *-s* final. *Conseillé-e-s communaux-ales* témoigne d'un autre embarras encore, tout comme *contributeur.ice, animat-rice-eur*, sans parler de *tou-te-s* et *tou-te-s...* On pourrait multiplier les exemples attestés de ce type, qui montrent la difficulté qu'ont bien des usagers à comprendre le fonctionnement de ces nouvelles « règles ».

3.7. LES DOUBLETS CREUSENT L'ÉCART ENTRE LA LANGUE ORALE ET LA LANGUE ÉCRITE

En français, l'écart entre l'oral et l'écrit est particulièrement important (cf. ci-dessous, 3.8). Les nouvelles pratiques de rédaction accentuent encore cet écart, et ce pour deux raisons.

La première concerne l'oralisation des textes rédigés avec des processus abrégatifs. En effet, comment lire à voix haute des textes dans lesquels sont utilisés traits d'union, points médians et autres abréviations inconnues de l'oral ? Outre le coût cognitif de décodage, comment lire à voix haute le début de cette lettre ouverte *Nous artistes, sportifs-tives, comédiennes, écrivain-es considérons que (...)* ou encore le passage de ce manuel scolaire français destiné à des élèves de 8 ans : *grâce aux agriculteur.rice.s, aux artisan.e.s et aux commerçant.e.s, la Gaule était un pays riche* ? Même pour des personnes très scolarisées, l'exercice n'est pas simple. Il est assurément hors de portée des apprenants du français, jeunes et moins jeunes, et d'un public de lecteurs défavorisés.

L'autre écart concerne le fonctionnement plus général de la langue. En effet, la pratique de l'écrit qui consiste à doubler systématiquement les noms au masculin et au féminin, ou à utiliser les processus abrégatifs, part du principe (erroné, on l'a vu en 1.2) que le masculin exclut les femmes. Dès lors, les textes rédigés selon ces nouvelles normes font du masculin un genre qui ne renvoie qu'à des hommes. S'il est éventuellement possible de rédiger des textes où sont systématiquement mentionnés les termes avec les deux genres – au prix d'un effort de concentration sur la forme des textes –, ces pratiques sont intenables à l'oral. Dans les discours non planifiés, non préparés, même chez les plus fervents défenseurs des nouvelles normes de rédaction, on relève des masculins pluriels qui renvoient à des ensembles mixtes. Pourquoi ? Parce que ces formes inclusives font partie de l'organisation générale de la langue (cf. 1.8), et que la règle, intégrée depuis l'enfance, est celle dont l'application est la plus économe et la plus simple. En tout état de cause, avec les nouvelles pratiques rédactionnelles s'instaurent deux fonctionnements différents du masculin : à l'écrit, il ne pourrait plus renvoyer qu'à des hommes, là où l'oral continue de l'utiliser dans ses deux

fonctions : pour désigner exclusivement un ou des hommes (*mon voisin ; les champions de F1*) et pour des ensembles mixtes (*les candidats à The Voice*).

Ainsi, les nouvelles pratiques accentuent l'écart bien connu entre oral et écrit en français, ce qui pourrait perturber certains apprentissages de base, comme on va le voir dans la section suivante.

3.8. LES PRATIQUES D'ÉCRITURE ALTERNATIVE JETTENT LE TROUBLE DANS L'APPRENTISSAGE

La liaison entre l'oral et l'écrit est plus ou moins complexe selon les langues. Elle l'est particulièrement en français. Les petits francophones accusent d'ailleurs un retard dans leur acquisition de la lecture par rapport aux enfants dont la langue connaît des relations plus simples entre sons et signes graphiques (Seymour 2005, Seymour et al. 2003). Et si on aspirait à une réforme, c'est à la simplification de notre orthographe qu'il faudrait s'intéresser, et non à sa complexification.

Or précisément, en français, la complexité du lien entre oral et écrit se marque notamment dans le genre et dans le nombre, qui sont particulièrement touchés par les pratiques d'écriture alternative. Les règles diffèrent sensiblement selon qu'on envisage l'oral ou l'écrit. N'en prenons que deux exemples, qui ne sont pas les plus compliqués. 1) Comptez les marques du pluriel dans une phrase écrite comme *Mes voisins aiment*

leurs chats. Combien de marques entend-on dans la phrase orale correspondante ? Pour cinq marques à l'écrit, sur les différents mots, on n'en compte qu'une seule à l'oral, sur *mes*. 2) Les enfants apprennent à l'école qu'on ajoute en général un *-e* au masculin pour former le féminin. C'est vrai pour l'écrit, mais ce n'est pas ce qui se passe à l'oral, où, en fait, on prononce une consonne finale souvent muette au masculin. Comparez le masculin *gris*, prononcé /gri/, et le féminin *grise*, prononcé /griz/⁸.

Ce sont ces écarts entre l'oral et l'écrit qui expliquent pourquoi la maîtrise des accords en nombre et en genre n'est pas acquise chez tous les enfants à l'entrée dans le secondaire (voir par exemple, Andreu et Steinmetz 2016, Bourdin, Leuwers et Bourbon 2011, Cogis et Manesse 2019, Dister et Moreau à paraître). Certains n'y parviendront d'ailleurs jamais (voyez les forums sur internet).

À l'heure où les enquêtes PISA et PIRLS soulignent le déficit en compréhension à la lecture chez les petits francophones, l'école doit assurément se fixer d'autres priorités

que l'enseignement de l'écriture alternative, qui répond à des règles plus compliquées encore, et par ailleurs variables d'un texte à l'autre. Mais, même si l'école ne se préoccupe pas de ces nouvelles formes, les enfants y seront exposés en dehors du cadre scolaire, ce qui ne facilitera pas leur apprentissage des règles communes.

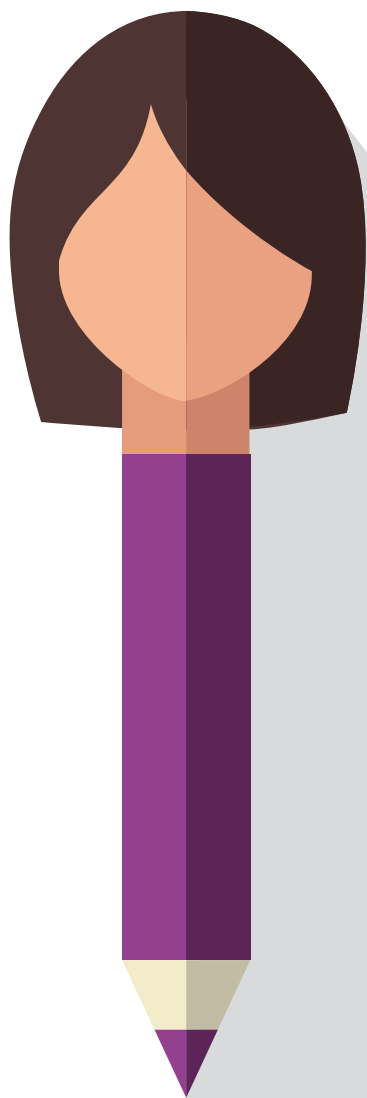
La rédaction alternative est de nature à désorienter tant les petites filles que les petits garçons dans l'acquisition des normes orthographiques.

3.9. CERTAINS LOGICIELS N'IDENTIFIENT PAS LES FORMES ABRÉGÉES

Les dictionnaires intégrés à certains outils informatiques ne connaissent pas les formes abrégées. Les mots avec point médian en particulier (*adolescent-e-s*, par exemple) ne sont généralement pas reconnus par les correcteurs orthographiques, ni par les logiciels de synthèse vocale, parmi lesquels les logiciels de lecture vocale (lecteurs d'écran) utilisés par les personnes malvoyantes pour oraliser des textes écrits. Ainsi, certains de ces logiciels ne peuvent oraliser la forme écrite *adolescent-e-s* que sous la forme « *adolescent point médian e point médian s* », et d'autres, moyennant un réglage des paramètres, ne mentionneront pas le point médian.

On peut cependant raisonnablement supposer que la technologie s'adaptera rapidement à ces nouvelles formes, et résoudra ce qui, à l'heure actuelle, constitue un réel problème pour des personnes confrontées à certains handicaps. ●

8/ Il est loisible aussi de formuler la règle en disant que le masculin se différencie du féminin par son absence de *-e* final à l'écrit, par son absence de consonne à l'oral. Une autre possibilité encore, plus savante, mais plus correcte, revient à dire qu'il existe des unités orales telles que /gros/, dont le /s/ final se réalise dans l'adjectif féminin /gros/ -grosse, mais pas dans l'adjectif masculin, sauf, sous sa variante sonore /z/, s'il est devant un nom commençant pas une voyelle (/grozelefâ/ -gros éléphant). Cette même consonne est présente dans les dérivés /grosœr/ -grosseur, /gros&s/ -grossesse, /grosje/ -grossier, /grosir/ -grossir, etc.



04

**Recommandations
pour une meilleure prise
en compte des femmes
dans la langue**

4.1. CE QU'IL FAUT FAIRE

- **Quand vous référez uniquement à une femme ou à des femmes**
 - > Si le nom de profession varie dans sa forme, utilisez la forme féminine : *la chirurgienne*, et non *le chirurgien* ; *Madame l'Ambassadrice*, et non *Madame l'Ambassadeur*.
 - > Utilisez toujours des accompagnateurs du nom au féminin (déterminants, adjectifs, participes) : *la dernière ophthalmologue engagée* ; *une députée européenne*.
 - > Écrivez le prénom en entier plutôt que la seule initiale : *Élisa Denis*, plutôt que *É. Denis* (dans les bibliographies, les répertoires internes, les plaques de bureau, etc.).
 - > Utilisez *Madame* pour toutes les femmes et les jeunes filles. Jamais *Mademoiselle*. Dans les formulaires, pour les civilités, proposez les cases : *Madame, Monsieur, Autre*. Adressez-vous à une assemblée en disant *Mesdames, Messieurs*.
- **Quand vous ignorez le sexe de la personne à laquelle vous référez**
 - > Dans les offres d'emploi, après le nom au « masculin » du poste à pourvoir, ajoutez la mention H/F/X : *Recrute un dessinateur (H/F/X)*⁹.
 - > Ailleurs, laissez ouverte la possibilité que le poste soit accessible à tous : *Le candidat ou la candidate devra posséder un permis de conduire A*.
 - > Quand, citoyen, vous adressez une lettre à l'administration, commencez votre message par *Madame, Monsieur*.
 - > Faites de même, quand, fonctionnaire, vous écrivez à des citoyens.

9/ Il s'agit d'une injonction ministérielle, relayant une résolution du Conseil de l'Europe. Voir aussi, en annexe, l'avis rendu sur la question par le Conseil de la langue française et de la politique linguistique.

La masculinisation de la langue



Considérons les combinaisons *mon avocate*, *ton assistante*, *son infirmière*. Les possessifs *mon*, *ton*, *son* illustrent-ils la masculinisation de la langue ? Vous avez envie de répondre par l'affirmative ? Pensez quand même aussi à *un bel homme*, *un nouvel ami*, *le vieil oncle*, avec des adjectifs masculins que l'oral ne distingue pas de leurs pendants féminins. Pensez aussi à tous ces cas où, à l'oral toujours, l'adjectif masculin devant un nom commençant par une voyelle (*un petit homme*, *un bon auteur*, *un excellent arbitre...*) a la même forme qu'au féminin, à cause de la liaison. Et gardez-vous de voir une marque de l'impérialisme d'un sexe sur l'autre dans le résultat de banales évolutions phonétiques, aveugles aux règles grammaticales, qu'elles simplifient ou complexifient selon les cas, et indifférentes, a fortiori, aux relations entre les groupes sociaux dont on parle.

- **Quand vous référez à des ensembles dont chacun sait qu'ils comportent des femmes**
 - > Privilégiez le pluriel : *Les étudiants doivent passer un examen médical* plutôt que *L'étudiant doit passer un examen médical*.
- > Utilisez le « masculin » : *Les employés seront augmentés* ; *Les candidats passent un examen* ; *les présentateurs de la chaîne publique* ; *les diplômés de l'enseignement supérieur...*
- **Quand vous référez à des ensembles où les hommes sont minoritaires**
 - > Dédoublez la dénomination : *les accueillantes et les accueillants d'enfants*, *les infirmières et les infirmiers...*

La langue française est-elle sexiste ?



La langue n'a pas d'opinion, et elle n'est pas sexiste en elle-même. Mais les utilisateurs de la langue peuvent s'en servir pour véhiculer du sexisme, une vision stéréotypée des hommes et des femmes, ou, dans un autre ordre d'idées, tenir des propos injurieux ou racistes, amicaux ou tendres. La langue, intrinsèquement, n'a aucun de ces pouvoirs, aucune de ces aptitudes particulières. Dans un autre domaine, si quelqu'un soutient en français que le soleil tourne autour de la terre, dira-t-on que le français est une langue pré-copernicienne ?

Ce sont donc certaines formulations qui sont sexistes. Ainsi, *en bon père de famille* ou le *panier de la ménagère* renvoient à une vision du monde où les rôles de l'homme et de la femme sont cadencés. Mais ces rôles ne sont pas inscrits dans la langue. Ainsi, il suffirait de dire *en personne responsable* et le *panier du ménage* pour avoir des formulations plus égalitaires et moins stéréotypées sur la répartition des rôles des hommes et des femmes dans la société d'aujourd'hui. De même, rien n'empêche de remplacer la règle grammaticale « Le masculin l'emporte sur le féminin » par une formulation moins tendancieuse comme « L'accord se fait au masculin ». ([Voir la bulle « Le panier de la ménagère », p. 56.](#))

4.2. CE QUE L'ON PEUT FAIRE QUAND ON RÉFÈRE À DES ENSEMBLES MIXTES OÙ LES FEMMES SONT PEU VISIBLES

- > Utilisez le masculin pluriel plutôt que le masculin singulier : *Les magistrats doivent être neutres*, plutôt que *Le magistrat doit être neutre*.
- > Utilisez des termes épiciènes plutôt que des mots au genre apparent, tout en vous assurant qu'ils ont bien le même sens : ex. *des spécialistes en informatique* plutôt que *des informaticiens*. ([Voir la bulle « Les mots épiciènes », p. 20.](#))
- > Dites explicitement que vous référez à des hommes et à des femmes, et déjouez l'influence des représentations : *des informaticiens, tant femmes que hommes* ; *des informaticiens (une profession qui compte plus de femmes qu'on ne pense : 17 % selon les statistiques nationales)*, par exemple.
- > Utilisez des noms collectifs plutôt que des mots au genre apparent : *la direction*, plutôt que *les directeurs*. Veillez à l'équivalence des formulations : par exemple, *parlementaires*, qui désigne à la fois les députés et les sénateurs, ne peut pas toujours fonctionner comme substitut de *députés*. Soyez cependant attentifs au fait que ces noms collectifs rendent votre texte plus abstrait, et donc moins lisible.
- > Vous pouvez utiliser des noms masculins. Vous pouvez aussi dédoubler les noms au masculin et au féminin : *Les enquêteurs et les enquêtrices se sont rendus sur les lieux* ; *On engage des menuisiers et des menuisières*. Vous utiliserez néanmoins ce procédé avec parcimonie : employés systématiquement dans tout un texte, ces doublets compliquent les tâches d'écriture et de lecture ; et utilisés occasionnellement, ils risquent d'orienter les autres formes du texte employées uniquement au masculin comme renvoyant exclusivement à des hommes.
- > Dédoublez les noms au masculin et au féminin au début d'un courrier, mais sans recourir à ce procédé ensuite : *Madame, Monsieur* ; *Chères amies et chers amis*.
- > Si vous dédoublez, faites les accords au masculin : *les mathématiciens et mathématiciennes diplômés avant 2000*.
- > Utilisez des pronoms masculins. *Si les directeurs et les directrices le souhaitent, ils peuvent...*

- › Utilisez des tournures dites neutres. Plutôt que *Seuls les abonnés peuvent accéder à la salle des ordinateurs*, écrivez *Un abonnement est exigé pour accéder à la salle des ordinateurs*. Ayez cependant présent à l'esprit que ces tournures ne rendent pas les femmes plus visibles ; quand elles ne mentionnent pas les personnes, elles sont en outre souvent plus abstraites, ce qui a un coût en termes de lisibilité.
- › Veillez à multiplier les procédés mentionnés ci-dessus dans un même texte.

4.3. CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- › Ne recourez pas aux procédés abrégés, quels qu'ils soient : *un-e avocat-e*, *le/la directeur/trice*, *un(e) champion(ne)*, *cher-e-s militant-e-s*, *les trésorier-ière-s*. Outre les difficultés de décodage, ils créent des formes inexistantes en français, à cause notamment des problèmes d'accent ou des changements de finale.
- › Ne dédoublez pas systématiquement les noms au masculin et au féminin. Ne le faites que si la distinction est pertinente pour votre propos, et cette pertinence dépend de nombreux facteurs : le type de texte, le contexte, les noms concernés, les personnes auxquelles le texte s'adresse, la longueur de celui-ci, etc. Il faut donc constamment estimer le véritable bénéfice de dédoubler les noms au masculin et au féminin. Soyez attentifs à la cohérence : si vous pratiquez le dédoublement une fois, les autres emplois de masculin dans le texte risquent bien d'être interprétés comme ne renvoyant qu'à des individus mâles, et donc d'exclure résolument les femmes.
- › Ne dédoublez pas les formes dans les textes juridiques, administratifs, dans les règlements, les documents

techniques, les textes à destination d'un jeune public ou d'un public peu familiarisé avec l'écrit. Ces types de documents doivent être clairs et lisibles, facilement accessibles pour TOUS les citoyens.

- › N'accordez pas les adjectifs et les participes en les dédoublant, mais accordez-les au masculin pluriel : *Les électriciens et les électriciennes sont invités à s'inscrire*, et non *Les électriciens et les électriciennes sont invités et invitées à s'inscrire*.
- › N'accordez pas les adjectifs et les participes passés avec le nom le plus proche, mais accordez-les au masculin pluriel si les noms sont de genre différent : *Mes oncles et mes tantes sont soucieux de mon avenir*, et non *Mes oncles et mes tantes sont soucieuses de mon avenir*.
- › Ne dédoublez pas les pronoms qui renvoient à des noms dédoublés, mais utilisez le masculin : *Les cheminots et les cheminotes sont en grève et ils décideront demain de la suite des actions*, et non *Les cheminots et les cheminotes sont en grève et ils et elles décideront demain de la suite des actions*.
- › Ne recourez pas au dédoublement (ni aux procédés abrégés) quand la mention du titre ou du grade est attribuée

à une personne en particulier. Dans les diplômes, on ne mentionnera pas *le bachelier* ou *la bachelière*, mais l'une des deux formes selon le sexe de la personne. Il en sera de même sur les cartes des membres du personnel, dans les courriers dont on connaît le destinataire, etc.

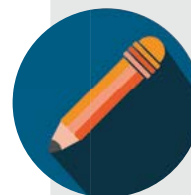
- › N'employez pas la tournure « femme + nom de profession au masculin » : *la policière*, et non *la femme policier*.
- › N'employez pas le prénom du mari dans la désignation de la femme : *Madame Sophie Legros*, et non *Madame Paul Legros* ([voir la bulle « Les civilités et les noms de famille »](#), p. 52).
- › Ne cherchez pas à trouver absolument des formulations neutres ou épiciques ([voir la bulle « Les mots épiciques »](#), p. 20). Quand elles sont trop nombreuses, celles-ci ont tendance à alourdir le texte et surtout à le rendre plus abstrait. Votre pensée risque également de perdre de sa précision (la formulation *les personnes aptes* ne rend pas bien compte de la réalité que recouvre le terme *les experts*, par exemple). De plus, si l'objectif est de visibiliser les femmes, celui-ci n'est pas atteint pas ces procédés de neutralisation du discours, qui peuvent néanmoins satisfaire les personnes non binaires.

- > N'utilisez pas le féminin pour référer à des ensembles mixtes. Le féminin, contrairement au masculin (cf. 1.2), n'est jamais inclusif, il renvoie nécessairement à une ou à des femmes. *Les avocates du barreau de Liège* ne peut donc pas désigner les avocats et les avocates, tout comme *les habitantes de Saint-Idesbald* n'englobe pas les individus hommes. *Chacune de nous* ne peut renvoyer qu'à des femmes.
- > N'utilisez pas de néologismes supposés « inclusifs », du genre *taon froeur* (qui évite de choisir entre *ton frère* ou *ta sœur*). On ne recourra pas non plus à *toustes*, *iels*, *celleux*, *ceuses*, *moniteurice*, etc. Ces formes, créées artificiellement, sont méconnues en dehors d'un cercle restreint d'initiés.
- > N'écrivez rien qui ne puisse être dit normalement à l'oral.
- > Quand vous énoncez la règle de grammaire, ne dites pas « Le masculin l'emporte sur le féminin ». Dites plutôt « Le genre masculin s'utilise aussi pour les ensembles mixtes » ou « Quand on a du masculin et du féminin, l'accord se fait au masculin ».

4.4. ET S'IL FALLAIT NE RETENIR QUE CINQ CONSEILS ?

- > Utilisez toujours des noms féminins pour renvoyer à une ou à des femmes.
- > N'essayez pas à tout prix d'éviter les noms masculins.
- > Ne recourez pas aux doublets abrégés.
- > N'écrivez rien qui ne puisse se dire.
- > Ne formulez pas la règle d'accord en employant l'expression *l'emporte*. ●

L'Académie française aujourd'hui



Tout francophone a entendu parler de l'Académie française. Mais qui connaît vraiment sa composition et ses vraies prérogatives ? Qui a déjà consulté le seul ouvrage qu'elle produit, assez laborieusement d'ailleurs, son *Dictionnaire* ? Tous les ménages ont au moins un dictionnaire : combien ont acheté celui de l'Académie ?

Depuis plus d'un siècle, l'Académie française ne s'est guère souciée de coopter dans ses rangs des linguistes ou des grammairiens spécialistes de la langue contemporaine. La consulter pour avoir un avis pertinent sur la langue revient à consulter une esthéticienne, spécialiste du blanchiment des dents, plutôt qu'une dentiste, quand vous souffrez d'une carie, ou faire appel à un laveur de voiture plutôt qu'à un mécanicien pour un problème à votre moteur.

Au début de l'année 2019, du bout des lèvres, l'Académie française a enfin donné un avis positif sur la féminisation des noms, c'est-à-dire l'emploi de mots au féminin pour désigner les femmes. N'était-il pas bien temps de valider un usage largement généralisé ?



05

Annexe : Avis du Conseil de la langue française et de la politique linguistique

OFFRES D'EMPLOI ET ÉCRITURE INCLUSIVE

Avis à partir d'une réflexion sur l'emploi des genres grammaticaux

Préambule

On peut dégager trois époques successives dans les normes qui ont encadré ces dernières décennies la rédaction des offres d'emploi :

- Pendant longtemps, bien des offres d'emploi ont été rédigées avec une formulation exclusivement masculine des postes à pourvoir (p.ex., Recrute un magistrat).
- Afin qu'on puisse clairement entendre que les emplois étaient accessibles aux femmes comme aux hommes¹⁰, l'arrêté du décret du 21 juin 1993 relatif à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre, préconisait de faire figurer la forme féminine en entier à côté de la forme masculine (Recrute un magistrat ou une magistrate), suivant en cela les recommandations du Conseil supérieur de la langue française¹¹. L'usage a toutefois généralement préféré des formes plus courtes, où le nom de

profession apparaît uniquement au masculin accompagné de la mention H/F.

- Une résolution émise en 2015 par le Conseil de l'Europe appelle les États membres à, notamment, « faire figurer une troisième option de genre sur les papiers d'identité des personnes qui le souhaitent »¹² et « à apporter une protection effective contre la discrimination fondée sur l'identité de genre en matière d'accès à l'emploi tant dans le secteur public que dans le secteur privé »¹³. Dans cette perspective, une injonction ministérielle impose au ministère de la FWB de libeller désormais ses offres d'emploi en faisant suivre l'intitulé du poste à pourvoir de la mention H/F/X (Recrute un magistrat H/F/X).

Il apparaît donc que la recommandation exprimée en un autre temps par le Conseil se trouve doublement en porte-à-faux : par rapport à ce dernier développement et par rapport aux pratiques effectives. Pour justifier la position qu'il souhaite à présent soutenir, il lui semble difficile de faire l'économie d'une présentation synthétique du cadre global dans

lequel il inscrit sa réflexion, en matière d'usage des genres grammaticaux. Ceci l'amènera à envisager non seulement les offres d'emploi, mais aussi la dénomination des femmes dans l'exercice de leur profession, et certains aspects de l'écriture inclusive.

S'agissant des noms utilisés en français pour désigner les humains¹⁴, l'utilisation des genres grammaticaux répond aux grandes régularités suivantes.

1. Les étiquettes les plus utilisées actuellement, masculin et féminin, sont trompeuses.

Elles donnent à penser que la répartition des unités dans ces deux catégories repose sur un critère sexuel. Mais d'une part, la réalité linguistique est beaucoup plus complexe (...). D'autre part, cette terminologie a débouché sur des formules malencontreuses comme *Le masculin l'emporte sur le féminin*, où l'on pensait pouvoir justifier l'ordre linguistique par un ordre sociologique, fermé au principe de l'égalité entre les sexes.

2. En français, le genre dit féminin possède sa marque : le -e final. Les spécialistes de la langue l'appellent **genre marqué**. Il n'y a au contraire pas de marque propre au masculin (*blanc, utile, neuf, long, gris, vert, heureux*, etc.) : c'est le **genre non marqué**. La terminologie

grammaticale gagnerait en clarté et permettrait une meilleure compréhension du système, si elle renonçait aux étiquettes *masculin vs féminin*, au profit de *non-marqué vs marqué*, ou *genre UN vs genre UNE*.

3. Le genre marqué est utilisé systématiquement pour désigner une ou des femmes : une épicière, des fermières, des promeneuses, etc.

Ce principe n'a été battu en brèche que lorsque les femmes ont investi massivement certains postes jusque-là occupés seulement par des hommes, et qu'un certain nombre de personnes ont résisté (avec des emplois du type *Madame le juge, le ministre, l'ambassadeur*, etc.) à l'adaptation genrée que dictait la nouvelle donne socio-professionnelle. C'est ce principe aussi qu'ont réaffirmé le décret du 21 juin 1993, et les différentes éditions du guide de féminisation (1994, 2005, 2014) publiées par le Conseil de la langue et le Service de la langue française : on y recommande en effet le recours systématique à des étiquettes marquées pour désigner les femmes dans l'exercice de leur profession. Cet usage est aujourd'hui très largement majoritaire.

4. C'est une propriété générale des formes non marquées d'avoir une extension plus large que les formes marquées.

Ainsi, dans un autre secteur de la grammaire, les linguistes considèrent que les singuliers sont non marqués, alors que

10/ Des textes juridiques ont encadré cette évolution : directive européenne (2000/78/CE), portant sur l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail ; directive transposée dans la loi belge du 10 mai 2007.

11/ Telle était la dénomination à l'époque de l'instance connue actuellement sous l'étiquette « Conseil de la langue française et de la politique linguistique ».

12/ Résolution 2048 (2015) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, point 6.2.4.

13/ Idem, point 6.1.5.

14/ L'exposé ne tiendra pas compte de quelques unités marginales dans le système, comme, par exemple, *sentinelle*, féminin utilisé pour un homme, ou *souillon*, masculin utilisé pour une femme, ni des cas particuliers comme *personne, individu*, etc.

les pluriels sont marqués à l'aide de *-s*, *-x*... Dans *La femme est l'égal de l'homme*, par exemple, ce n'est pas à une seule femme et à un seul homme qu'on renvoie, mais à tous les individus compris dans ces deux catégories. Le singulier est donc utilisé avec la même valeur qu'un pluriel. L'inverse n'est pas possible : on ne peut avoir un pluriel qui désigne un seul individu.

5. Le féminin et le masculin fonctionnent de manière asymétrique. Alors que le féminin est toujours exclusif, ne se rapportant jamais qu'à des femmes, **le genre non marqué n'est pas spécialisé dans la désignation des seuls individus mâles** : il occupe tout le territoire non pris en charge par le genre marqué¹⁵. Il a en effet des emplois multiples, et renvoie, selon les cas :

- a. exclusivement à un ou à des individus mâles : *L'étudiant cambodgien avait bien compris que...* ; *les académiciens du 17^e...*
- b. à un ou à des individus dont le sexe n'est a priori pas identifié : *Faites entrer le candidat suivant* ; *La police interroge un nouveau témoin* ; *L'avocat prête serment devant la cour d'appel de son barreau...*
- c. à des ensembles composés d'hommes et de femmes : *Cette ville compte 200.000 habitants* ; *Les lecteurs du Prix Femina* ; *l'homme de Néandertal, les Néandertaliens, etc.*

6. **Qu'est-ce qui dicte une interprétation inclusive ou exclusive** des formes non marquées ?

- a. Certains noms, minoritaires, sont réservés aux individus mâles, dans tous les cas : *père, frère, eunuque...*
- b. Pour les autres unités, parfois, c'est le contexte qui dicte l'extension de la forme non marquée. On pourra comparer de ce point de vue *Le dentiste doit parfois arracher des dents* VS *Le dentiste m'a fait mal* : dans la première phrase, *dentiste* renvoie aussi bien à des hommes qu'à des femmes ; dans la deuxième, l'interprétation pose qu'il s'agit d'un homme.
- c. Dans d'autres cas, c'est la manière dont nous nous représentons la répartition des sexes dans la catégorie qui détermine notre choix entre les différentes possibilités interprétatives. Par exemple, si nous entendons *Les passagers sont tous indemnes*, et qu'il s'agit d'un accident de voiture, il nous sera impossible d'assigner une valeur genrée à *passagers*, tant que nous ne savons pas s'il y avait ou non des femmes dans la voiture ; s'il est question en revanche d'une collision entre des trains, notre lecture favorisera l'interprétation inclusive, parce que nous savons que les

trains convoient des hommes et des femmes. De même, *chauffagiste* est plus volontiers interprété comme se rapportant à un homme que *psychologue*, par exemple, alors même que la forme de ces mots leur permettrait de fonctionner aussi bien en relation avec des femmes qu'avec des hommes.

7. La possibilité d'une lecture inclusive pour les unités non marquées représente **une économie rédactionnelle particulièrement intéressante**.

Il n'est pas nécessaire, pour signifier que les femmes sont incluses dans les dénominations, de dérouler celles-ci au masculin et au féminin, avec des doublets complets (*tous ceux et toutes celles*) ou abrégés (*les participant.e.s*)¹⁶. Ces procédés, qui ont certes le mérite de mettre en évidence que les femmes occupent également la place, encombrant rapidement la lecture, ils nuisent à l'intelligibilité des écrits, compromettent leur accès au plus grand nombre. Ils rendent par ailleurs plus difficiles les accords des adjectifs avec ces noms, ainsi que le choix des pronoms qui les reprennent. La tâche des rédacteurs qui cherchent à en éviter l'emploi systématique se trouve par ailleurs notablement complexifiée, au détriment souvent de préoccupations centrées sur la précision, la correction, la structuration et la clarté de leur écriture.

8. Comme le genre non marqué est celui qui est utilisé quand on renvoie à des ensembles mixtes (voir le point 5c), la cohérence impose que **l'accord des adjectifs avec des noms de genres différents recoure au non-marqué** (*un comptable et une juriste assermentés*). Il en va de même pour les pronoms qui réfèrent à des noms de genres différents (*Un comptable et une juriste se sont présentés. Ils ont demandé...*)¹⁷.

9. L'extension du non-marqué (voir le point 5b) indique qu'il pourrait être utilisé pour désigner les personnes non binaires, de manière conforme à la logique du système.

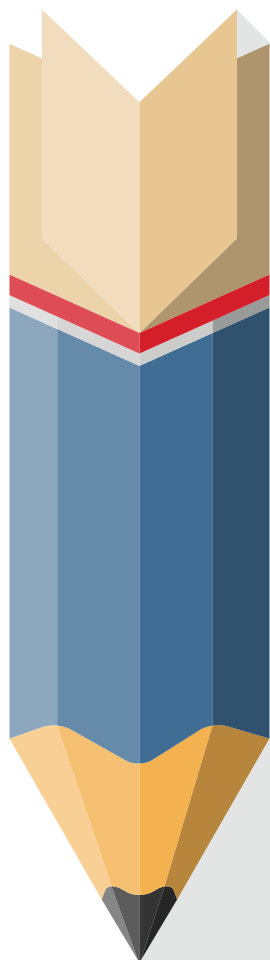
10. En conséquence des points 5b et 7, pour les offres d'emploi, le Conseil souhaite revenir sur des recommandations précédentes, et apporter sa caution à l'usage aujourd'hui dominant, qui **ne retient que la forme non marquée, suivie de la mention H/F, qu'il souhaiterait cependant voir élargie et transformée en H/F/X : Recrute un magistrat (H/F/X)**. Cette addition lui paraît représenter un pas en avant pour l'ouverture des esprits et des comportements à la diversité humaine et au décloisonnement des cadres traditionnels. ●

19 juin 2019

15/ Autre indication de l'extension du non-marqué, en dehors des noms se rapportant à des humains : dans *Ceci est important* ; *Qu'elle l'ait invité est significatif* ; *Il pleut* ; *elle a parlé* ; *le plus drôle, c'est que...* ; *trente-et-un plus un égale trente-deux...*, etc. Dans tous ces cas, dont beaucoup correspondent au neutre dans certaines langues, c'est à des formes non marquées que l'on recourt.

16/ Voir l'avis du 4-10-2017 remis par le Conseil de la langue française et de la politique linguistique à propos de la rédaction dite inclusive.

17/ Contrairement à ce qu'affirment certains milieux féministes, l'accord au masculin remonte aux origines de la langue, il n'a pas été imposé par des grammairiens machistes au 17^e.



06

Références

6.1. Bibliographie

- > ANDREU Sandra & STEINMETZ Claire (2016), Les performances en orthographe des élèves en fin d'école primaire (1987-2007-2015), *DEPP, Note d'information*, n° 28, novembre 2016. <http://www.education.gouv.fr/cid23433/les-performances-en-orthographe-des-elles-en-fin-d-ecole-primaire-1987-2007-2015.html>
- > BOURDIN Béatrice, LEUWERS Christel & BOURBON Clarisse (2011), Impact des contraintes linguistiques et cognitives sur l'acquisition de l'accord en genre de l'adjectif en français écrit. *Psychologie française*, 56, 3, 133-143.
- > CERQUIGLINI Bernard (2018), *Le La ministre est enceinte. Ou la grande querelle de la féminisation des noms*. Paris : Seuil.
- > CHERVEL André (2019a), L'accord de proximité et la grammaire. Dans MANESSE Danièle & SIOUFFI Gilles (dir.), 95-114.
- > CHERVEL André (2019b), La place du masculin dans la langue française. Pourquoi le masculin l'emporte sur le féminin. Dans MANESSE Danièle & SIOUFFI Gilles (dir.), 79-94.
- > COGIS Danièle & BRISSAUD Catherine (2019), À la poursuite des marques du genre... Dans MORTAMET Clara (dir.), *L'orthographe, pratiques d'élèves, pratiques d'enseignants, représentations*. Mont-Saint-Aignan : PRH, 43-71.
- > DISTER Anne & MOREAU Marie-Louise (2014), *Mettre au féminin : guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, 3^e édition. Bruxelles : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- > DISTER Anne & MOREAU Marie-Louise (à par.), L'accord des épithètes avec les noms : plus complexe qu'on ne penserait.
- > KLINKENBERG Jean-Marie (2019), Quelle écriture pour quelle justice ? Écriture inclusive et politique linguistique. Dans RABATEL Alain & ROSIER Laurence (dir.), *Les défis de l'écriture inclusive*. Numéro 11, 1 de *Le discours et la langue*, 15-26.
- > MANESSE Danièle (2019a), La langue à tous ses niveaux face à l'écriture inclusive. Dans MANESSE Danièle & SIOUFFI Gilles (dir.), 35-56.
- > MANESSE Danièle (2019b), L'école au front ou l'école face à l'écriture inclusive. Dans MANESSE Danièle & SIOUFFI Gilles (dir.), 115-128.
- > MANESSE Danièle & SIOUFFI Gilles (2019), *Le féminin et le masculin dans la langue, L'écriture inclusive en questions*. Paris : ESF.

- > MOREAU Marie-Louise (2019), L'accord de proximité dans l'écriture inclusive. Peut-on utiliser n'importe quel argument ? Dans DISTER Anne & PIRON Sophie (dir.), *Discours de référence sur la langue française*. Bruxelles : Presses de l'Université Saint-Louis, 351-378.
- > MOREAU Marie-Louise (2001), La féminisation des textes : quels conseils à la politique linguistique ? *Revue PArole*, 20, 287-314. Aussi dans *DiversCité-langues* (www.telug.quebec.ca/diverscite/), 2002.
- > SEYMOUR Philip H.K. (2005), Early reading development in European orthographies. Dans SNOWLING Margaret J., & HULME Charles J. (dir.), *The science of reading : a handbook*. Oxford : Blackwell, 296-315. Accessible en ligne.
- > SEYMOUR Philip H.K., ARO Miko & ERSKINE Jane M. (2003), Foundation literacy acquisition in European orthographies. In *British journal of psychology*, 94, 143-174.
- > VACHON-L'HEUREUX Pierrette & GUÉNETTE Louise (2006), *Avoir bon genre à l'écrit : Guide de rédaction épïcène*. Québec : OQLF, Les Publications du Québec.
- > VAN RAEMDONCK Dan (2019), L'inclusif, entre accord et désaccord, ou « Jusqu'à ce que la proximité nous sépare ». Dans RABATEL Alain & ROSIER Laurence (dir.), *Les défis de l'écriture inclusive*. Numéro 11, 1 de *Le discours et la langue*, 75-96.

6.2. Sitographie

- > <https://access42.net/Langage-non-genre-accessibilite>
- > <http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?id=1255>
- > http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?T1=%C3%A9criture+inclusive&btn_rechercher=CHERCHER&id=5421
- > <http://www.slate.fr/story/184881/langue-francaise-tribune-ecriture-inclusive-faux-combat-point-median>
- > https://fr.wikipedia.org/wiki/Wikip%C3%A9dia:Sondage/%C3%89criture_inclusive
- > https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A8gle_de_proximit%C3%A9
- > https://fr.wikipedia.org/wiki/Langage_%C3%A9pic%C3%A8ne



À propos des auteures

Anne Dister enseigne la linguistique française à l'Université Saint-Louis – Bruxelles.

Marie-Louise Moreau est professeure honoraire de l'Université de Mons, où elle a enseigné la linguistique et la sociolinguistique.

Membres durant de nombreuses années du Conseil de la langue et de la politique linguistique, elles y ont présidé tour à tour la commission « Féminisation ». Elles ont à leur actif de nombreuses publications scientifiques en collaboration, et sont notamment co-auteurs de la 3^e édition du guide de féminisation *Mettre au féminin* et de l'ouvrage *Féminiser ? Vraiment pas sorcier !*

Une publication de la Direction de la Langue française
Collection « Guide »

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de la Culture
Service général des Lettres et du Livre
Direction de la Langue française
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
Numéro d'appel gratuit : 0800 20 000

Éditrice responsable : Nadine Vanwelkenhuyzen

Découvrez les autres titres de la collection « Guide » sur
www.languefrancaise.cfwb.be

Le présent guide est disponible en version papier
et au format électronique.
Infos et commandes : languefrancaise@cfwb.be

Impression : Az print
Graphisme : www.polygraph.be

ISBN : 978-2-930758-54-1
D/2020/7382-2
© Tous droits réservés





FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
CULTURE.BE

- Gratuit -